The image shows the front cover of an antique book. The cover is decorated with a traditional marbled paper pattern, often referred to as a 'stone' or 'shell' pattern. This pattern consists of irregular, organic shapes in shades of deep red, blue, and cream, creating a complex, cellular texture. A central vertical crease indicates the spine of the book. A small, rectangular white paper label is affixed to the front cover, positioned horizontally across the spine area. The label contains the title and date information in French.

Procès-verbaux des séances de la Commission (31.10.1884-20.4.1897)

ARN 4005

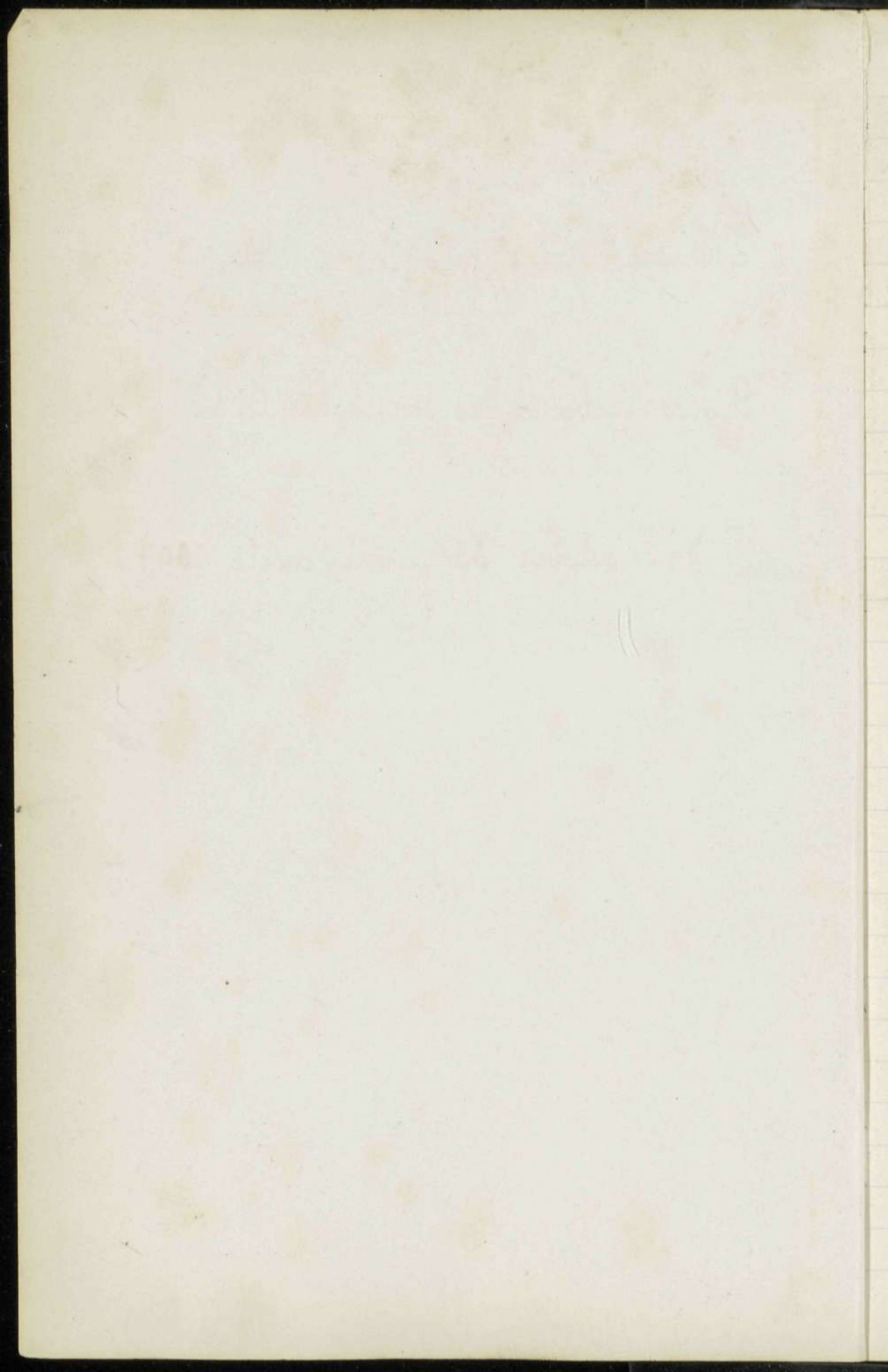
3

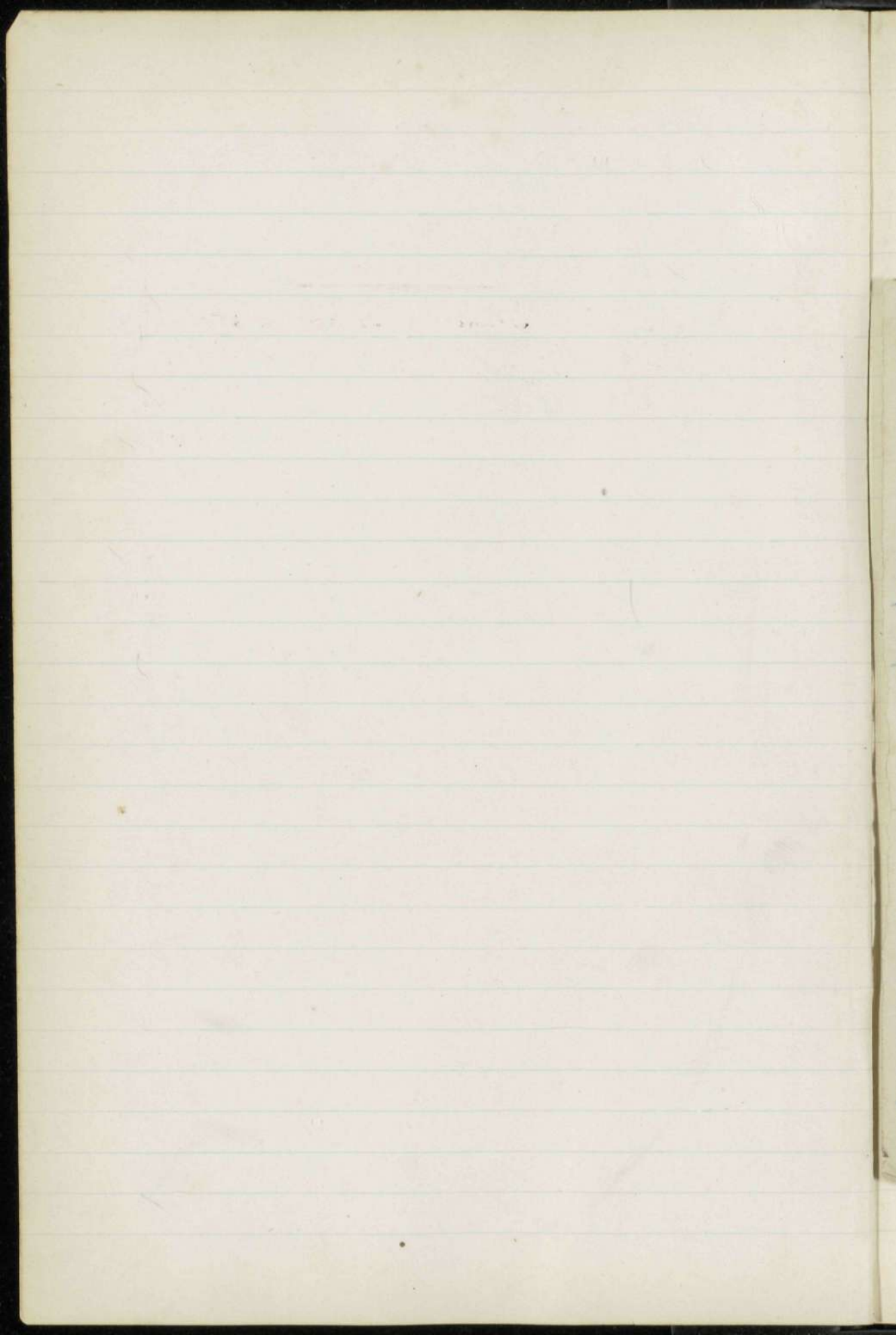
2.70

Musée d'Archéologie * Gand *

Procès-verbaux des séances de la Commission

du 31 octobre 1884 au 20 avril 1897 *





Musée d'archéologie
de la ville de Gand.

Commission administrative.

Prais. verbaux des séances du Comité exécutif.

- M. Ad. Dubois, Rue longue du Marais 9. fr.
- " Prosper Claeyn, Rue haute 13. fl.
- " Ch. Cannoot, Boulevard du Béguinage 109. fl.
- " le B^{on} Em. De Vère, Vieux quai aux oignons 8. fr.
- " L. Maesterlinck, Boulevard de la Citadelle 39. fl.
- " J. De Schamp, Rue des Dominicains 6.
- " Em. Soenen, Rue longue du Marais 8. fr.
- " Laquet-Vervent, Marché aux Légumes 3. x
- + " Paul. Fredericy, Grand Gewat 4. fl.
- " Le Cher, Stas de Richel, Rue des Bécillets 8.
- " Prosper Greiner, Boulevard du Château 479.
- " A. d'Annetter, Rue haut port.
- " Eug. Lippens, Rue de la Station fr.
- " Ad. De Ceulereere, Rue de la Lieve 9 fl.
- " G. Dendriyts, Rue du Pont Madou 15. fl.
- + " J. Vuytsteke, Rue aux Vaches. fl.
- " H. Van assche, Rue Ducale 15. fl.
- " P. B. Dobbelaere, Hoveling, Vieux-Compart 28 x
- " S. L. Lefebvre, Rue des Peignes 32.
- " L. de Bondt, Coupure 102 fl.
- " H. Van Duijse, ^{Rue honneur de l'Europe,} Rue courte des violettes 19. fl.

et le Comité.

qu'il conviendrait d'adopter sous la rédaction des Ré:

Wagner

Verkaufung

Wagner

Karte

Meyer

Roggen

Bettmann

11
11

Musée d'archéologie
de la ville de Gand.

Commission administrative.

Procès-verbaux des séances du Comité exécutif.

Séance du 31 octobre 1884.

Le Comité exécutif du Musée d'archéologie de la ville de Gand s'est réuni au local du musée le vendredi 31 octobre 1884, à trois heures après-midi.

Les membres de la Commission du Musée désignés par le Collège échevinal, en séance du 28 octobre 1884, pour former le Comité, sont : Mm. Wagener, Comte de Limbourg-Sturium, Vander Haeghen, Neyt, Rogghe et le Baron J. Bethune de Villers. La nomination du septième commissaire sera faite incessamment.

Présents à la séance : Mm. Wagener, Vander Haeghen, Rogghe et le Baron J. Bethune. Mm. le comte de Limbourg-Sturium et Neyt s'étaient fait excuser.

Le Comité se constitue par la nomination de M. Wagener aux fonctions de Président et de M. le Comte de Limbourg-Sturium à celles de vice-président. M. le Baron J. Bethune remplira la charge de secrétaire.

On s'occupe de diverses mesures à prendre en vue de l'ouverture solennelle du Musée, fixée au lendemain.

Les membres s'entretiennent encore des dispositions qu'il conviendra d'adopter dans la rédaction du Ré-

gléments d'ordre intérieur prévus par le règlement or-
ganique du Musée.

Le Secrétaire

M^{lle} Jeanne Bettmeide-Pilleu

Le Président

A. Wagner

Inauguration solennelle du Musée.

Le Samedi 1 novembre 1884, à onze heures du matin,
sont réunis dans le local du Musée d'archéologie:
M. le Gouverneur de la Province Orientale et Madame
L. Verbaeghe de Naeve; M^m. De Hemptinne et
Derigne, représentants, M^m. les échevins Colson, Daug,
Voikhoun et Brunel, M. Vandoren, commissaire d'ar-
ondissement, M. Megren, greffier provincial, plusieurs
membres du conseil provincial et du conseil com-
munal de la ville de Gand, etc.

Les membres de la commission du Musée sont
présents en grand nombre.

En leur nom, M. Van der Haeghen remercie l'Admini-
stration communale d'avoir donné au Musée un
nouvel et fécond essor en lui attribuant ce beau
et vaste local, qui se prête avantageusement au
développement des collections d'antiquités de la
ville.

M. l'échevin Daug prononce un discours dans lequel
il fait ressortir l'importance du musée qui qu'on
en même temps, tant de souvenirs intéressants du
passé de la ville et tant d'excellents modèles pour
les artistes et les travailleurs. Il fait des vœux

pour le succès de cette institution archéologique, à laquelle le bienveillant concours de l'administration communale est assuré.

M. Van Buysse, conservateur, exprime son dévouement pour l'établissement auquel il est préposé. Il rappelle l'érudition sûre et le zèle infatigable avec lesquels, depuis un grand nombre d'années, M. vander Haeghen a réuni la plupart des objets exposés aujourd'hui.

M. vander Haeghen évoque le souvenir des premiers amis du musée, notamment d'Aug. Van Loheren et de Félix De Vigne qui, dès 1834, en jetèrent les bases.

Les membres de l'assemblée parcourent ensuite les diverses galeries du Musée, dont les honneurs sont faits par M. vander Haeghen.

Dès que les portes s'ouvrent au public, la foule des visiteurs se répand dans le local, examine avec intérêt et dans le meilleur ordre les collections exposées dans les vitrines et sur les parois de l'édifice. Le concours de curieux n'a cessé qu'à la clôture des portes.

Séance du 26 novembre 1884.

La réunion a lieu au local du Musée, à onze heures matin.

Sont présents: MM. Wagner, vander Haeghen, Pauli, Rogghe, Bethune. M. Van Buysse, conservateur, assiste à la séance — MM. le comte de Sumburg-

Miriam et Neff se font excuser.

Le procès verbal de la dernière séance est approuvé.

M. Vanderhaeghen, souhàite que le discours prononcé par M. l'échevin Dauge, à l'inauguration du Musée, puisse être transcrit au registre des procès-verbaux. M. Wagener demandera à M. Dauge communication du texte de cette allocution.

M. Le Président donne connaisance de la correspondance. 1^o M. le Comte de Sémberg. Miriam désirerait être remplacé dans les fonctions de vice-président, à cause de ses fréquentes absences. Le Président lui fera part du vœu unanime du Comité, de lui voir accepter la vice-présidence.

2^o L'administration du musée. Plantin communique le règlement d'ordre intérieur de cet établissement. Remerciements.

3^o L'administration Communale, répondant à une lettre du Comité demande : a) que le musée soit ouvert le lundi après midi au lieu du vendredi matin. Après discussion, le Comité maintient sa manière de voir et en fera connaître les motifs à la Régence.

b) Quant à la surveillance pendant les heures d'ouverture publique, le Comité propose le maintien du service actuel. (quatre agents le dimanche, un agent le vendredi.

c) Le crédit de 250 fr. sollicité pour diverses dépenses sera affecté aux frais de bureaux (registres, impressions, etc) au transport des objets donnés en

frétés, aux soins d'entretien etc. Le reliquat servira à l'achat de menus objets pour le musée.

M. Roggeri se charge de préparer un avant-projet de règlement d'ordre intérieur. Les dispositions suivantes y seront insérées: 1^o des lettres de remerciement seront adressées aux personnes qui font des dons au Musée.

2^o Les dépôts seront inscrits sur un registre à souche.

3^o Lorsque le concierge accompagne des visiteurs, les jours où le public n'est pas admis, et qu'il ad succède d'autres, ceux-ci seront invités à se joindre au premier groupe.

4^o Les membres protecteurs paieront une retribution annuelle de cinq francs. Ils recevront une carte personnelle donnant gratuitement entrée au Musée.

M. le Président se charge de demander dans la prochaine séance du Conseil communal, un subside annuel pour l'acquisition d'objets d'antiquité.

Les séances du Comité auront habituellement lieu le vendredi à cinq heures. Le concierger adressera les convocations sur avis de M. le Président.

Le Comité accepte avec reconnaissance l'offre faite par M. le baron de Saint-Léon, d'un monument funéraire sculpté en haut-relief.

Des mesures seront prises, lors de la prochaine construction du pont de Moulin-à-l'eau, pour conserver les dalles tombales qui forment le cadès.

On fera encore des démarches pour obtenir la restauration de la toiture de l'ancienne église Saint-

Macaire, qui pourrait éventuellement former une annexe
du musée lapidaire.

Le Secrétaire

Jean-Benoît Killeu

Le Président

A Wagner

Séance du 24 janvier 1885.

Reunion au local du musée, à 10h. et demie H.

Sont présents: MM. Wagner, comte de Sumburg, Strain,
vanderMaighem, Rogghe, Baron J. Bethoux. M. Van
Duyse assiste à la séance. M. Neyt s'en excuse.

L. procès verbal de la précédente séance est lu et
approuvé.

M. le comte de Sumburg, Strain remercie pour son
élection à la vice-présidence du Comité.

M. le Président communique la réponse de l'admini-
strational aux résolutions prises par le Comité lors
de la dernière séance.

M. Van Duyse constate que le musée est très fréquenté
le dimanche: les visiteurs sont peu nombreux le
vendredi. On décide de maintenir provisoirement le
musée ce jour-là et d'étudier les moyens de publi-
cité pour faire mieux connaître l'existence du musée.
Celui-ci sera ouvert les jours de fête comme le
dimanche.

Il sera pris une décision dans la prochaine séance sur
le caractère de l'enseignement à donner à l'extérieur du
bâtiment du musée.

M. Rogghe se charge de vérifier les comptes présentés
par M. le Conservateur et d'en faire rapport dans

travaux ayant dû être exécutés d'urgence et étant faits convenablement, M. Roggi propose d'approuver les comptes et de les transmettre à l'administration communale munis du visa du Comité.

Sur la demande des membres du Comité, M. le chancelier de Neve ayant fait un rapport très favorable relativement à la Collection Verbaet-Horen, le Comité décide de faire une demande collective pour de M. le Bourgmestre pour obtenir que la ville fasse cette acquisition avec le concours de la Société des Beaux-Arts.

L'avant projet de règlements d'ordre intérieur est lu et définitivement approuvé. La Commission du Musée sera convoquée à bref délai pour l'examen.

Les propositions faites pour l'achat d'une série de plaques métalliques représentant des épisodes de la vie de Charles Quint, ne peuvent être acceptés.

En vue de la prochaine mise en vente de l'ancien château des Comtes, les membres de la Commission font tous leurs efforts pour assurer la conservation de ce monument, l'un des plus remarquables et des plus importants au point de vue historique, que possède la Belgique.

Le Secrétaire
Maxime de Villers

Le Président
A. Wagenvoort

Séance du 27 février 1885.

Présents: Mm. Wagner, vanderMaeghen, B^{me} Jean Bethune.
M. Van Snyss assiste à la séance.

Mm. le comte de Limbourg et Nèpe s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Le second fait connaître son avis motivé sur la question à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Collège des Bourgmestres et échevins le Comité examine une collection d'annules d'orbes, soumis d'été de fabrication moderne. Ces pièces sont reconnues fausses; avis en sera donné à l'administration communale afin que ces objets ne restent pas plus longtemps dans les collections du Musée.

Le compte des frais d'installation du musée, s'élevant à fr. 3270.90 sera transmis à l'administration communale avec avis favorable.

On s'entretient encore des mesures à prendre pour assurer la conservation de l'ancien château des Comtes.

La commission quinziale du musée sera convoquée pour samedi 6 mars à 3 h. après midi, à l'hôtel de ville.

Le Secrétaire

Le Président

B^{me} Jean Bethune Miller

A. Wagner

Séance du 14 mars 1885.

Présents: Mm. Wagner, comte de Limbourg, Hermin, vanderMaeghen, Rogge, Bethune - M. Van Snyss assiste à la séance.

En suite des résolutions prises par l'assemblée générale

du 6 mars, le comité discute de nouveau définitivement les
termes des divers articles du règlement d'ordre intérieur,
conformément aux décisions de la réunion. Le texte
de ce règlement sera soumis à l'approbation de
l'administration communale.

Il est décidé que des démarches seront faites pour
obtenir le dépôt au Musée de divers objets anciens
qui se trouvent actuellement au greffe du Tribunal
civil ou aux archives de l'Etat.

Le conservateur signale la nécessité de fournir au
Musée un local qui puisse servir de magasin et
d'atelier pour l'agencement des objets de la collection.
La commission reconnaissant le bien-fondé de cette
demande autorise M. Van Duyck à faire des démarches
dans ce but, sous réserve de l'approbation du
Comité.

Le Secrétaire
M^{re} Jean-Balthazard Villers

Le Président
A. Wagner

Séance du 18 mai 1888.

Présents. MM. Vauderhaeghen, Neyt, Rogghe, Bro Jean
Belkine. M. Wagner se fait excuser.
Il sera écrit à l'administration communale pour
rappeler que le règlement d'ordre intérieur ne devient
devenue exécutoire qu'après^{l'}approbation par le collé-
gial, il est souhaitable que celle-ci soit donnée
le plus tôt possible. On signalera en même temps, l'uti-
lité qu'il y aurait à faire connaître aux bourgeois
l'existence du Musée, par des affiches apposées dans

les gares de chemins de fer, dans les lieux de l'exposition
d'Annecy et.

Le conservateur sera invité à hâter la rédaction du
catalogue: le plan et le mode de rédaction sont laissés
à son initiative sous réserve de l'approbation
du Comité préalablement à l'impression.

Quelques observations sont présentées au sujet des mon-
ciations de certaines étiquettes placées sur les objets.
Il conviendrait aussi que le Comité soit consulté par
M. le Conservateur, quant au placement des objets
dans les galeries du Musée.

Le Secrétaire

Jean-Baptiste Mille

P. L. Président

A. Wagner

Séance du 25 juin 1885.

La réunion a lieu dans les ruines du cloître de St. Baron.
Sont présents, MM. Naudet-Maignon, Roggi, Beltrune.
M. Van Dujze assiste à la séance. Se font excuser MM.
Wagner et Neyls.

Après avoir constaté que les voûtes de l'ancien cloître
et d'autres parties des ruines - notamment une des ar-
catures du martyrium - sont menacées d'une prochaine
destruction par suite des infiltrations pluviales, on
décide d'écrire à l'administration communale pour
demander que M. l'architecte de la ville procède
de concert avec la Commission du Musée, à une
inspection afin de déterminer les travaux de restau-
ration les plus urgents.

Par suite de la cession que le gouvernement se

monte disposé à faire à la ville, de l'ancienne église
Saint-Macaire, celle-ci pourra servir d'abri aux remar-
quables dalles tumulaires provenant des travaux exé-
cutés aux Braemgaten. M. le conservateur se charg-
e de diriger le placement dans l'église susdite. La voi-
ture de celle-ci étant presque entièrement détruite, on
demandera avec instance qu'il soit établi une couver-
ture provisoire sur cet édifice intéressant et très
convenable pour l'installation des collections mu-
sées. Les dalles seront placées, autant que possible,
selon l'ordre chronologique.

M. Van Duyse est prié de faire des essais pour recon-
naître l'enduit qu'il conviendrait d'employer afin de
préserver les dalles tumulaires le plus possible d'humidité,
ainsi que celles déjà précédemment déposées dans les
ruines de Saint-Baron, des détériorations que l'action de
l'air et des gelées amèneraient par suite de leur sé-
jour souterrain dans l'eau ou sous terre. Les tombes
nouvellement arrivées au musée seront placées sur des
blochers, afin d'éviter le contact avec le sol.

Une croûte de grès, au forme de chouette, de fabrication
bas-allemande sera acquise pour le musée.

Le Secrétaire

P. L. Président

Paul-Jean Bethune de Villers

A. Wagener

Scanne du 4 juillet 1885.

Présents, mm. Wagener, Vaudry-Aeghen, Roggier, Paul-Jean
Bethune et Vaudryse.

L'administration communale fait connaître que le Comité

est autorisé à faire déposer au musée : 1° quelques instru-
ments de torture provenant du greff de la maison de force.
Il sera excepté des fac. simili de ceux qui ne sont pas
cédés au musée; 2° les belles funéraires trouvés dans
les fondations de l'église des Braemgaten; 3° divers au-
tres objets retrouvés dans l'ancien Beaulieu, à ce même
endroit.

Le Comité examine et discute les modifications propo-
sées par le Collège ecclésiast. au Règlement d'ordre
intérieur. Le Comité, après un nouvel examen de ces
divers points, croit devoir maintenir son opinion
à l'égard de quelques uns. Une députation formée de
Mm. Wagener, vander Maeghen et Rogge se rendra au
prés du Collège ecclésiast. pour faire valoir les motifs
du Comité et les faire agréer par l'autorité Commu-
nale. On attendra l'issue de cette conférence pour
formuler une réponse définitive aux observations du
Collège.

Le musée lapidaire, installé dans la chapelle saint-
Marthe sera ouvert pendant les fêtes commémoratives.
On décide l'achat d'un coffre fort (XVII^{me} siècle) un
fauteuil et de deux chaises, genre Rubens.

Le Secrétaire.

Le Président

A. M. van der Maeghen de Melle

A. Wagener

Séance du 10 octobre 1865.

Présents: Mm. Wagener, vander Maeghen, Neyt, B^{on} J.
Bethune, membres et M. Duyse conservateur.

Le Comité estime que la nomination d'un trésorier sera

indispensable pour compléter l'administration du musée.
Les membres du Comité ne croyant pas pouvoir accepter ces
charges, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès
d'un membre de la Commission directrice pour le prier
d'accepter ces fonctions.

L'entrevue projetée entre les délégués du Comité et le
Collège échevinal, en vue de discuter et de régler les
questions relatives au règlement d'ordre intérieur, n'
ayant pu encore avoir lieu, M. le Président veut bien
se charger d'en entretenir le chef de l'Administration
communale.

On décide l'acquisition de divers objets de ferronnerie et
de bronzerie (notamment des six encensoirs) provenant
de la collection Minard; ainsi que de deux Clefs de bois
en bois sculpté, et de deux Statuettes de la Vierge, qui
se trouvaient dans l'ancienne église des Dominicains.
Une allocation extraordinaire sera sollicitée de l'admini-
stration communale, à l'occasion de la vente. Orghena,
pour permettre l'acquisition des objets qui seraient dis-
posés par le Comité, à la suite de l'examen que
celui-ci fera de cette collection.

Le Secrétaire
Bonjean-Belmann de Ville

Le Président
A. Wagner

Séance du 14 octobre 1885.

Sont présents: Mm. Wagner, Neyt, Rogghe Prof. Belmann.
La réunion a lieu dans les locaux de Mr. Verhulst, com-
missaire-priseur, chez lequel le Comité est allé
examiner les objets provenant de la collection Orghena.

qui seront prochainement mis en vente.

Le Comité désigne plusieurs objets qui pourraient être achetés si le prix n'excede pas la valeur qu'il conviendrait de leur attribuer, notamment la dalle funéraire de l'abbé Bellen, l'escarpin patriotique de la corporation des Sarcophages et divers autres objets.

Le Comité se rend ensuite à l'Hôtel de Ville, afin de conférer avec l'administration communale relativement au subside qu'il serait nécessaire de pouvoir consacrer à ces acquisitions.

Le Secrétaire Le Président
M^{rs} Jean-Baptiste de Millery A. Wagner

Séance du 11 décembre 1885.

Présents : MM. Vander Maeghen, Rogge, Van Duyse.

M. Vander Maeghen donne lecture d'une lettre de M. Wagner l'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Conservateur présente au Comité divers objets offerts en vente au Musée : 1^o Deux vases en grès de Raeren. Prix: 35 fr. les deux. Prix favorable. 2^o Un coupon, étoffe brochée du XVIII^{me} s. ^(17fr) et une broderie provenant de l'église N. D. St Pierre (60 fr.) M. le Conservateur est autorisé à offrir 35 fr. pour ces deux objets - 3^o Un petit rétable en albâtre sculpté et pâte peinte et dorée (700 fr.) Cette somme excédant les restons, les du Musée, la question demeure réservée.

M. Vander Maeghen est d'avis qu'il convient de disperser dans les diverses parties du Musée les objets achetés à la collection Angrens. Le Comité examinera toutefois ultérieurement quel serait l'emplacement le plus convenable pour la dalle

numéraire de l'abbé Belle.

M. le Conservateur soumet au Comité les premières épreuves du catalogue du Musée. Quelques observations sont formulées relatives, au caractère et à la disposition typographique. M. Vanderhaeghen se charge de réviser le texte avant l'impression.

À la suite d'une lettre adressée par M. Hyacinthe Vanderhaeghen au Comité, celui-ci consent à céder des cartulages de Helffo que le Musée possède en double. M. Vanderhaeghen payera la somme de 40 fr. pour le Musée et débitera du chef de l'envoi venant de ces cartulages.

M. Louis Laquet, appelé à entrer en séance et invité par M. Vanderhaeghen à accepter la charge de Historien. M. Laquet déclare qu'il serait heureux de pouvoir être utile à une œuvre qui a toutes ses sympathies mais demande une définition bien précise des obligations qui lui incomberont. M. Roggi, à son tour, insiste sur la nécessité de bien déterminer la tâche de l'historien et la situation qui lui serait faite. La question sera examinée dans la prochaine réunion du Comité.

M. Roggi fait observer en outre que le règlement prescrit une constatation trimestrielle de la Commission générale et croit, cette réunion n'ayant eu lieu qu'une seule fois depuis la création du Musée, qu'il conviendrait ne pas plus longtemps perdre cet objet de vue.

Le Comité fixe à 75 centimes le prix du Catalogue, de façon à pouvoir donner une remise aux libraires.

M. le Conservateur donne communication au Comité, des objets reçus par le Musée à titre de dons de M. Nuytste montag. en plaque de l'inscription surmontant la porte du Château des Comtes; de M. Fleury, deux cheminées

gothiques provenant de Termond.; de M. Capelle, carabine de la fin du XVII^{me} siècle; de M. Buss, stylet du XVII^{me} s.; de M. Couvreur: fragments de stolaire; de M. A. Dubois, corsage de femme, époque Directoire; de M. A. Neyt, deux rechettes en fer (XVII^{me} s.) et une sonde de vétérinaire (XVI^{me} s.)

Le Secrétaire

Le Président

Prof. J. P. Beltrame, Secrétaire

A. Wagner

Séance du 13 février 1886.

Présents: Mm. Wagner, C^{te} de Limburg, Van der Haeghen, Neyt, Roggeri, Lacquet, Prof. Beltrame et Van Duyse.

À l'occasion du procès verbal de la dernière séance, rédigé par M. le Conservateur Van Duyse, le Secrétaire fait connaître par quelles circonstances il lui a été impossible d'y assister.

Des félicitations sont adressées à M. le Conservateur pour le soin et le zèle qu'il a mis à la publication du catalogue du Musée. M. Van Duyse déclare qu'il recevra volontiers les observations auxquelles ce travail pourrait donner lieu, en vue d'une édition définitive.

Le Comité reprend la discussion des observations auxquelles le projet de règlement d'ordre intérieur a donné lieu de la part du Collège échevinal. Les modifications proposées aux art. 1, 3, 4, 5, sont adoptées. L'art. 6 sera rédigé comme suit: "De twee bevoegde zalen, op de niet-Restrijke dagen, de zaal niet verlaten zoolang er bezoekers zijn en goede waacht over alle heren". Relativement à l'art. 8, il y a lieu d'admettre que le Collège dirige directement avec le Collège échevinal, les recettes d'entrées et le tantième qui lui serait alloué sur ces versements.

D'autre part le Comité fera des instances pour que le traitement de ces employés soit majoré et pour qu'il reçoive le paiement des journées qu'il consacre à des travaux extraordinaires d'aménagement etc, ne rentrant pas dans l'entretien habituel du local et des collections. Ces dépenses seraient imputées sur les frais ordinaires d'entretien, pour le paiement desquels l'Administration communale sera priée de délivrer un mandat global au nom du Trésorier du Comité. Celui-ci fournirait ultérieurement un état justificatif. On ferait de même pour le crédit ordinaire de 1500 fr. inscrit au budget communal pour les acquisitions destinées à augmenter les collections.

Relativement à l'art XV, on fait observer que ce point, en ce qui concerne les dépôts, est réglé par les statuts organiques du Musée. Il y aurait lieu de stipuler qu'aucun objet appartenant à la ville ne pourra sortir du Musée sans une autorisation écrite du Collège libéral, le Comité du Musée ayant été préalablement consulté.

Art XV. Le Comité estime que tout en donnant les plus grandes facilités pour l'étude et la copie des objets d'art appartenant à la ville, il est nécessaire de prendre des précautions pour empêcher que des détériorations surviennent. Il y aurait lieu de stipuler que lorsque on desire prendre non un simple dessin ou une esquisse à main levée, mais un modelage, un estampage, un frottis etc ou que la reproduction d'un objet exige son déplacement à l'intérieur du local, une autorisation écrite du Conseil communal sera nécessaire.

La nouvelle rédaction de l'art XVI est admise.

M. Lacquet ayant bien voulu accepter le charge de Trésorier, le Comité demandera au Conseil communal que le nombre

de ses membres soit porté à 9 et que M. le Chesi de Nere soit également désigné pour en faire partie.

On décide d'acquiescer 1^o le drapeau du département de l'Isère (30 fr.)
2^o une médaille décernée par l'ancienne Société d'Agriculture à
à (10 fr.)

Une réunion générale de la Commission du Musée aura lieu prochainement. Le Secrétaire est chargé de rédiger un rapport qui sera présenté à cette assemblée et adressé ensuite à l'Administration Communale.

Le Secrétaire

Le Président

Bonj. Balthuz. de Villedu

A. Wagemer

Séance du 3 avril 1886

Sont présents: Mm. Wagemer, G. de Linsburg, Vaucher Maeghen, Pauli, Rogghe, Bonj. Balthuz et Van Duxse.

M. le Président rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec le collège communal relativement à la rédaction du règlement d'ordre intérieur. L'accord s'est établi sur les propositions du Comité, qui ont été définitivement admises.

M. le Conservateur se chargera de prendre les meilleures mesures pour faire connaître aux touristes l'existence du Musée, dont beaucoup de voyageurs ignorent la réputation.

On décide l'acquisition 1^o d'une pietà en bois (XVI^o s.) provenant de Leugernete (15 fr.); 2^o du drapeau de l'ancienne corporation des retordeurs (100 fr.); 3^o l'une pièce de bois gravé, ayant servi à l'impression d'étoffes (XVII^o s.) (30 fr.); 4^o une collection de ferronneries allemandes, style rocaille (80 fr.); Il sera offert 30 fr. pour une statue polychrome de la Vierge (XVI^o s.) provenant de l'ancien couvent des Dominicains.

Avant de prendre une décision au sujet d'une collection considérable de dentelles anciennes offerte en vente, le Comité priera Messieurs le Comte de Limburg-Stirum et de Kerschov de Naeyer, de bien vouloir en faire l'examen et de lui donner leur appréciation.

Un collectionneur français offre de céder une nombreuse série d'échantillons de tissus, ainsi qu'une collection de serrurerie. Il lui sera demandé de les envoyer d'abord à l'inspection du Comité.

Le Comité détermine l'emplacement du cuivre funéraire de l'abbé Bette et celui du tombeau mis en dépôt par la famille de Saint-Genois.

Le Secrétaire

Bonjean-Bethune de Ville

Le Président

A. Wagener

Séance du 23 avril 1886.

Présents: MM. Wagener, Comte de Limburg-Stirum, Vanderhaeghen, Laquet, Bonjean-Bethune, Van Duyse.

Les renseignements pris par M. le Conservateur relativement à la publicité qu'il conviendrait de donner dans les garn de chemin de fer etc pour annoncer l'existence du Musée, donneraient des résultats favorables. M. le Conservateur est autorisé à s'occuper activement de cette affaire.

Pendant la mauvaise saison, des ravages considérables se sont produits aux ruines de Saint-Baron. Il importe d'y porter remède. On s'occupera de cette affaire dans la prochaine séance, M. le Comte de Limburg-Stirum ayant annoncé que les négociations entre la ville et l'Etat pour la cession de cet immeuble sont assez avancées et que

ont bientôt une solution définitive.

L'administration Communale sera priée de mandater trimestriellement et à des périodes régulières, le crédit de 1500 fr. porté au budget communal pour les acquisitions.

Une démission sera faite auprès de l'administration des Hospices Civils pour obtenir en dépôt un ancien lustre en Verreterie, qui se trouve à l'Orphelinat de garçons.

Sont achetés deux tableaux brodés en soie, d'origine gantoise (XVIII^{me} s.) et quelques autres objets moins importants, pour fr. 178.75 — un coupon d'étoffe brochée (XVIII^{me} s.) pour 18 francs.

Le Secrétaire

N^o Jean Petruum. de Rille.

Le Président

A. Wagener

Séance du 13 mai 1886.

Présents. mm. Wagener, vanderMaeghen, Rogge, Laquet, N^o Jean Petruum, Van Deyse. M. le comte de Lemberg. M^oim de J^o ex absent.

M. le Président annonce que les négociations entre l'Etat et la Ville au sujet des Ruines de Saint Baron ont abouti en principe; la propriété en est accordée à la ville pour l'établissement d'un musée lapidaire. Il reste cependant à régler quelques questions de détail. Dès qu'elles seront apaisées, il est à espérer que la ville ne tardera pas à faire les travaux de restauration les plus urgentes. Il sera écrit au Collège échevinal pour demander que M. l'échevin des Travaux publics et de l'architecte de la ville fassent pour pour visiter les ruines, avec les membres du Comité et s'entende avec eux avant de fixer définitivement les projets de réparations.

M. Roggée accepte de recevoir les épreuves du texte imprimé des
règlements d'ordre intérieurs.

M. le Conservateur fait connaître que l'administration commu-
nale a chargé un fonctionnaire de l'hôtel de ville, de tra-
duire en flamand le catalogue du musée.

On sollicitera du Conseil Communal le rachat du produit
de la vente des armures fausses récemment achetées pour
acquies une magnifique collection de serrurerie offerte
au prix de fr. 975 par un amateur français. Quant à la
nombreuse série de bijoux provenant de la même collection,
une décision sera prise ultérieurement. Intretiens des bi-
manches seront faits auprès des membres de la Société sans
Georges pour qu'une partie des fonds provenant de la liqui-
dation de cette chef-confrérie soit consacré à cette acqui-
sition si utile pour les artistes et les industriels.

La question de l'achat d'une collection de dentelles anciennes
sera examinée en même temps.

Le Conseil de fabrique de l'église de Lierre offre de céder
au Musée l'ancien maître-autel, Style Renaissance, qui
se trouvait jadis au chœur de la cathédrale Saint-Basile.
M. Van Deyse est délégué pour se rendre à Lierre et y
aider aux moyens de procéder au déplacement et au trans-
fert de ce notable.

M. Vanderhaeghen fait don d'une plaque des Orfévres datée
de 1452.

L'achat d'une serrure ornée (XV^{ème} s.) et d'autres menus objets
de ferronnerie est approuvé. Coût: 37 fr.

Le Secrétaire

Boffiaux-Belmann de Kille

Le Président

A. Wagner

Séance du 13 novembre 1886.

Présents. Mm. Wagoner, VanderMaeghen, Laquet, Prof Bethune et Van Duyse Conservateur.

M. le Chet. de Nevi se fait excuser.

M. le Président fait connaître que, conformément au désir exprimé par le Comité, le Conseil Communal lui a adjoint Mm. le chet. de Nevi et Laquet.

M. Van Duyse se charge de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des dalles déposés dans l'ancien église Saint Macaire, en attendant que les négociations pour la propriété de ce local soient terminées.

Des démarches seront faites pour obtenir le dépôt au Musée des matrices de sceaux existant aux archives de la Ville.

Ensuite des renseignements fournis par Mm. Laquet et Van Duyse qui se sont rendus à Liège pour examiner le maître autel de la Collégiale. Le Comité décide que, vu, d'une part, les dimensions de cet objet et son peu de mérite artistique, et de l'autre, les frais élevés de transport, il y a lieu de décliner l'offre de cession, faite par le Conseil de fabrique de Liège.

M. le Conservateur fera des démarches pour obtenir le dépôt d'un buste en verre ou en plâtre apporté à la Commission des hospices.

On décide l'achat: 1° d'une médaille d'or provenant de la Confirmerie de St Georges (50 fr.); 2° d'une grande pendule (15 fr.); 3° d'un métier de chaussetier (50 fr.) 4° de la croix du clocher de l'église de Pamel à Audenarde (47 fr.)

Le Secrétaire

Le Président

Prof. Bethune - de Killen

A. Wagoner

Séance du 28 janvier 1887.

Président . . . Mm. Wagner, ch^e de dim burg, Vander Haeghen,
Nuyt, Roggée, ch^e de Noer, Lacquet, B^{on}jean Beltracq, et Van
Duyse, Conservateur.

M. Lacquet est installé en qualité de trésorier de la Commis-
sion. Le compte arrêté au 31 d^{éc} 1886 présentait un en-
casse de fr. 0.19, qui ont été reversés à la caisse communale.

La Commission administrative des Archives consent à
dépenser au Musée des matrices de sceaux, de mémoires, et un
Arche de cérémonie en argent.

L'administration des Hospices civils n'a pas encore répondu
à la lettre que M. le Conservateur lui a adressée relative-
ment au livre qui se trouve à l'orphelinat des garçons.

On en aura nouvelles précises au sujet de la légè-
rité des fonds provenant de la liquidation de l'ancien ter-
ment de Saint-Georges. De nouvelles démarches seront faites
après s'être assuré qu'ils sont conservés au Musée, en vue
de favoriser l'éducation professionnelle, par le développement
des collections d'ancien arts industriels.

La traduction en flamand du Catalogue du Musée Lenthooien
a été entreprise par l'employé auquel l'administration com-
munale avait confié ce travail. M. le Conservateur s'oc-
cupera personnellement de cette affaire, en s'assurant la
collaboration d'un littérateur flamand.

M. le Président voudra bien s'assurer que le rapport sur
la situation du musée en 1885, adressé à l'admini-
stration communale, soit imprimé.

M. Van Duyse communique une lettre du collègue
civil demandant l'apparences des comptes relatifs à la

Procès-verbal.

Une réunion collective des Membres du Comité Provincial des Monuments de la Commission locale pour la conservation des Monuments, et du Comité consultatif du Musée d'archéologie, a eu lieu le 24 février 1887, à l'effet d'arrêter aux mesures qu'il est absolument urgent de prendre pour le maintien des habitations et des ruines dépendant des anciennes abbayes de St. Prator. Étaient présents: M. M. Wagner, L^{te} de Limbourg, M^{re} Van der Haeghen, M^{re} Balthazar, Pauli, de Louvain, Van Diebhoek, Chet. de Nève, Rogghe, Van Duffel, Lagnat, Van Duffel, M^{re} S. Balthazar de Villers.

M. M. le Comte de Herchovse de Deberghem et Lamuel se sont occupés sans vouloir s'engager aux questions qui soulevaient une restauration archéologique et le mot, et uniquement préoccupés par l'aspect extérieur, indispensable pour arrêter les travaux complémentaires et prochains. Les membres de la réunion après avoir examiné attentivement les diverses parties des édifices encore subsistants et des ruines sont unanimement d'avis que:

- 1^o Il importe de construire, à l'aide d'une toiture en zinc à laquelle l'équivalent incliné et munie d'un large chéneau et de rigoles de descente. Les parties de l'ancien cloître Saint Prator dont les voûtes maçonnées sont compromises par des infiltrations d'eau pluviales et le séjour des neiges.
- 2^o Relativement à l'édifice octogone ou hexagone, on devrait lui donner une couverture pyramidale à très faibles pans, en ardoises, reposant sur une corniche en pierre dont le profil serait la reproduction du lardon en casot qui règne au niveau de l'étage. L'importance exceptionnelle de ce monument unique dans l'histoire de l'art belge exige que l'on en assure la conservation d'une manière complète et durable. Les dimensions exigées de l'édifice, rendront ce travail peu coûteux.
- 3^o L'ancien réfectoire de l'abbaye (plus tard chapelle St. Méraire) est dans un état pitoyable d'abandon. Les ardoises de la toiture ont complètement disparu. Les voliges ainsi que la voûte en plâtre remplissant l'ancienne voûte en charpente sont fortement ébranlés et il ne reste plus un seul carron dans les joints. La porte même est, en partie défoncée. La pluie et la neige pénètrent de toutes parts dans l'édifice et menacent d'amener bientôt l'effondrement des voûtes inférieures qui recouvrent les intéressants celliers du monastère. La terrasse et l'escalier d'accès

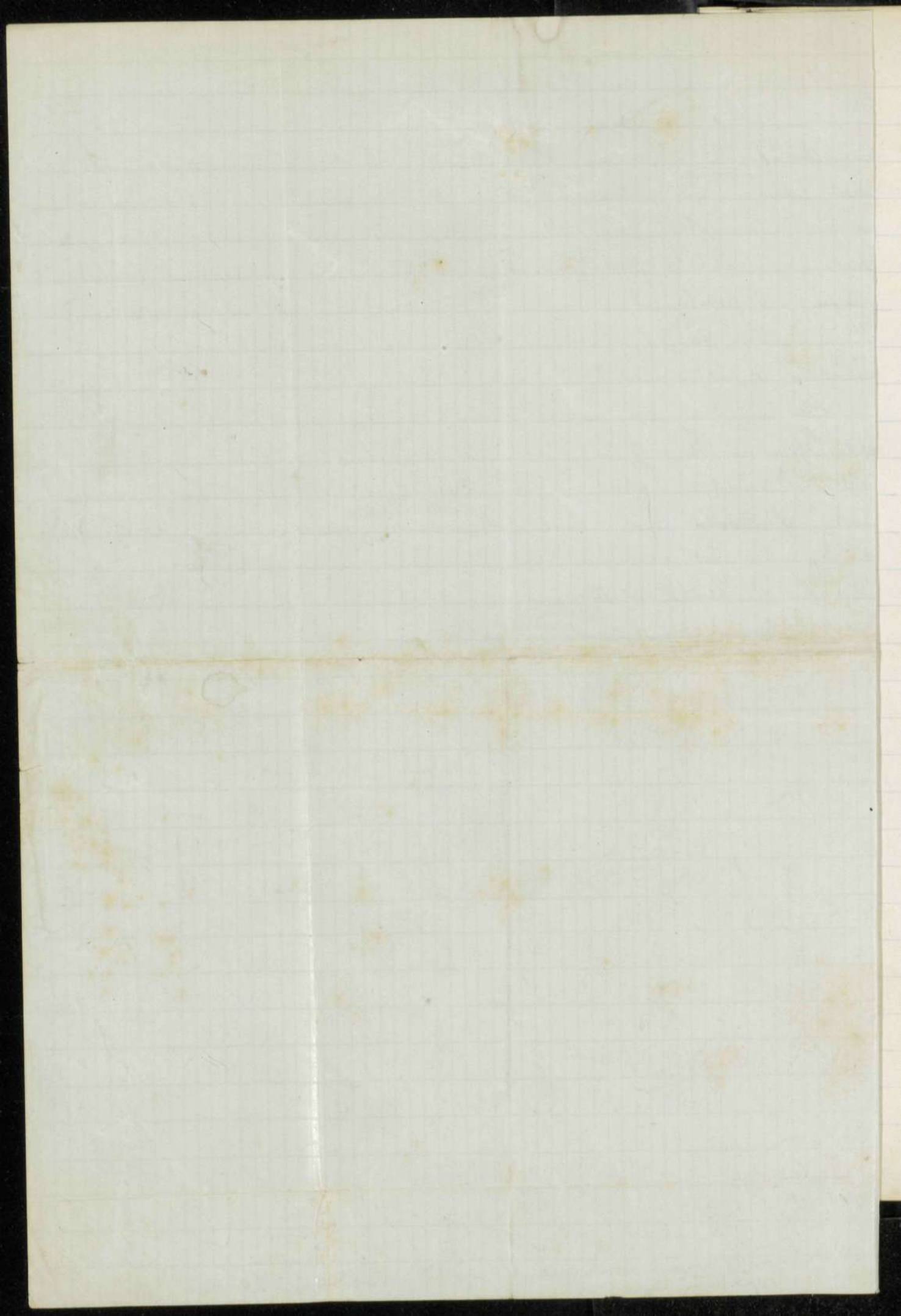
sont aussi notablement dégradés. Dans cet état d'abandon, l'édifice présente
peu passants un aspect hideux et ne présente pas à l'extérieur un danger
pour la sécurité publique. Et l'intérieur de la chapelle ont été dépouillés les an-
ciennes dalles funéraires renouées sous l'égide de Monuments précieux pour
l'art et l'histoire locale : dans les souterrains existent plusieurs fragments en tuiles
polychromes d'un grand intérêt et beaucoup d'autres fragments de sculptures ancien-
nes. Aussitôt que la Ville sera devenue définitivement propriétaire des
bâtimens, ce qui ne tardera guère, d'après nos renseignemens - il importera
d'agir, en toute urgence pour prendre au moins les mesures indispensables à
la conservation de l'édifice. Il faudra songer d'abord pour le rétablis-
sement de la toiture : l'emploi de larges ardoises placés sur lattes est un mode
économique qui peut être préconisé d'autant mieux que les frais ne dépasseront
probablement pas trop ceux d'une toiture en tuiles, et d'un aspect désagréable
et d'un caractère essentiellement provisoire. Les carreaux de vitres pourraient
être provisoirement servis dans les chassis de fer actuels. Il serait à désirer qu'
l'on puisse aussi déboucher les fenêtres donnant sur le jardin afin qu'une plus
abondante lumière pénètre dans l'édifice et permette d'étudier les monuments qui
y seront groupés dans le Musée lapidaire.

4° L'habitation de l'ancien desservant de la chapelle devrait être aménagée
pour le logement d'un concierge. La présence d'un gardien chargé de veiller à
la sécurité et à la conservation des anciennes constructions et des collections artistiques
qui y sont installés est rigoureusement nécessaire. Cette mesure permettrait d'ap-
pliquer aux nombreux visiteurs de ces Monuments le règlement d'ordre intérieur
du Musée communal d'Archéologie et d'histoire. De ce chef, la perception
régulière des droits d'entrée. La terrasse devant la chapelle devrait aussi
être consolidée. La dépense qui entraînerait les travaux ne serait pas considéra-
ble.

5° Un changement dans l'aménagement de cette habitation et l'installation
d'un escalier faciliteraient beaucoup la visite du Musée lapidaire et des ruines

du cloître. Il n'existe actuellement pas de communication entre ces
 diverses parties ^{des ruines de l'ancien abbay. C'est un vrai désastre}. Cette communication est indispensable pour assurer la survie
 même du cloître. L'état actuel du cloître est d'ailleurs d'un aspect très
 Misérable. Si les divers bâtiments étaient bien rattachés les uns aux autres par
 la muraille, ils présenteraient un aspect d'ensemble des plus remarquables. On
 peut dire que, des lors, les ruines de St. Baron ^{prendraient rang parmi} seraient un des monuments
 archéologiques les plus intéressants de notre ^{part} pays.

Le jour n'est peut être pas éloigné où les Vieilles Murailles du Château des
 Lombes apparaîtront dégagées des masses qui les obstruent et les déparent. Au près
 d'elles les ruines de l'abbaye de St. Baron rappellent les premières origines de
 la cité et présentent d'un intérêt ^{archéologique} si considérable. La Ville de
 Gand ne voudra pas laisser périr les monuments, les plus vénérables par leur souve-
 nirs historiques et les plus importants au point de vue de l'archéologie Militaire
 et religieuse, qui subsistent dans le pays flamand.



rente des catalogues et au paiement des entrées, aux jours où l'accès n'est pas gratuit. Il sera répondu, quant au 2^{me} point, que le Comité n'ayant pas reçu ^{not. ay.} ampliation du Règlement d'ordre intérieur définitivement arrêté par le Collège, n'a pu prescrire au concierge l'exécution des articles de ce Règlement, ni lui confier un registre à souches pour les tickets. La vente des catalogues a produit 120 ff. M. Lucquet a pris les mesures nécessaires pour la conservation des dalles déposés à l'église Saint-Macaire. L'incendie ayant causé de nouveaux ravages aux ruines de Saint-Baron, notamment à la toiture de l'octogone, le Comité vivra de nouveau à l'administration communale pour prendre de concert avec lui, les mesures conservatoires les plus urgentes.

Le Secrétaire

Jean-Balthazar de Killy

Le Président

A. Wagner

Séance du 4 mars 1887.

Le Comité exécutif s'est réuni, dans une salle de l'Hôtel de Ville, conjointement avec le Comité Provincial des Monuments et la Commission locale des Monuments, afin d'arrêter la teneur d'un rapport collectif sur la situation des Ruines de Saint-Baron et de l'ancienne église Saint-Macaire.

Ont été présents: MM. Wagner, Pauli, Baron de Thun, vander Haeghen, Neyt, Verhaegen, Chés de Nioc, Neylsteke, Lucquet et M^{on} Jean Balthazar. M. le comte de Limburg-Stourm s'est fait excuser.

Le secrétaire du Comité du Musée donne lecture du
procès-verbal de la dernière réunion collective, dans
lequel se trouvent résumées les résolutions prises lors
de la visite faite récemment aux bâtiments de l'ab-
baye. Les divers paragraphes de ce protocole sont suc-
cessivement examinés et adoptés. Copie en sera adre-
ssée à M. le Gouverneur de la Province et à M.
le bourgmestre de Gand. Il sera également inséré
dans le rapport annuel du Musée.

Le Secrétaire

J. J. Van der Meulen de Kille

Le Président

A. Wagne

Séance du 23 avril 1887.

Présents: Mm. Wagener, Ch. de Limburg-Stirum, Van der
Haeghen, Neyt, Rogyhe, Chel. de Neve, Laquet, J.
Jean Bethune, membres et Van Dujze, Conservateur.

Les procès-verbaux des séances précédentes sont
approuvés, après une observation de M. Laquet.

M. le Conservateur annonce que la Commission des
Archives a mis en dépôt une série de seaux et
de moules à mercure. L'administration commu-
nale a également fait remettre quelques objets d'
argenterie provenant du métier des cordonniers.
M. Van Dujze fait connaître qu'il s'occupe de
la traduction flamande du catalogue, en collabora-
tion avec M. Van Hoorda.

L'administration des Hospices Civils n'ayant donné
aucune suite à la demande de mise en dépôt d'
un ancien lutre en verre, il lui sera itérativement

écrit dans ce but.

M. L. Prinduct rappelle que l'administration communale a inséré dans l'exposé annuel de la situation de la ville, le rapport du Musée pour 1885 et qu'un exemplaire en a été envoyé à chaque membre de la Commission. Ce rapport sera encore publié, dans la rédaction définitive, par le Messager des Sciences Historiques, qui met un certain nombre de tirés à part, à la disposition du Secrétaire.

Désirant aux réclamations du Comité, la Ville a récommencé à faire exécuter les travaux réclamés pour l'habitation du Conserger; mais elle n'a pas jusqu'ici transmis au Comité une expédition rendue exécutoire du règlement d'ordre intérieur.

M. le comte de Limburg-Stirum rend compte des négociations au sujet de la propriété des Ruines de Saint-Baron. Il espère qu'une solution définitive interviendra bientôt et que la ville pourra aussitôt pourvoir aux réparations les plus urgentes.

Le Comité décide: 1° que les Guides accompagnant des touristes, ne peuvent être admis gratuitement dans le Musée; 2° que le Conserger pourra, comme les libraires, procurer les catalogues par douzaine, à 50 centimes l'exemplaire, et les revendre en détail à 75 centimes.

Les démarches faites auprès de la Société Saint-Sibardien pour la mise en dépôt des objets d'antiquité qui lui appartiennent, n'ont pas abouti. Les derniers membres de la Gilde Saint-Georges n'ont pas non plus consenti à consacrer au développement du Musée, une partie de leur caisse en liquidation.

M. le Président s'engage à activer les négociations avec l'Etat pour l'adjonction comme dépôt, de la collection d'antiquités conservée au Cabinet de l'Université. Il est entendu toutefois que la collection des médailles sera placée à la Bibliothèque publique.

M. le Conservateur constate que les tapisseries provenant de garde-meuble de la ville, souffrent et se dégradent par suite de la manière défectueuse dont elles sont attachées. On s'occupe à la ville pour solliciter un crédit de 300 francs, afin de placer ces tentures sur des charnières.

La Société centrale d'architecture de Belgique visitera le musée le mai prochain. M. le Conservateur lui a fait les honneurs.

Dans le cas où une notable partie des dépôts - ceux de M. Sotbelaere - Hulst notamment - seraient retirés, M. Van der Haeghen étudierait la question de les remplacer dans les vitrines par des expositions temporaires de pièces choisies dans l'album topographique, soit encore par des gravures ou par une série d'anciennes reliures.

M. le Conservateur prendra tous les soins possibles pour procurer au musée les objets qui proviendraient des fouilles effectuées dans le Vieil-Brabant.

Le Comité décide l'achat: 1° d'un bonnet en gris de Nassau (25 francs) 2° d'un ustensile à écailler les huîtres (30 francs)

M. Nuyt fait don de trois clefs d'enseignes en fer forgé et d'une enseigne de marcbatal. ferreux. M. le Président lui exprime la gratitude du Comité.

Il y aura de convoquer prochainement une réunion générale.

rale de la Commission administrative du Musée.

Une médaille au buste de M^r. Vaudo Bosch, évêque de Gand, est offerte en vente, mais le prix de 250 francs qu'on en demandait ne permet pas d'en faire l'acquisition.

Finalement le Comité donne son approbation à l'achat de quelques objets de toilette et de céramique, que quelques membres avaient distingué et fait acquiescer dans une vente tenue récemment au théâtre Minardi.

Le Secrétaire
 J. J. Van der Meulen de Velle

Le Président
 J. W. Wagener

Séance du 16 mai 1887.

M. le Conservateur ayant convoqué d'urgence les membres du Comité, MM. Wagener, Pauli, Roggi, Laquet ont seuls pu se rendre à son appel. MM. Vaudo Harlem et Bethune ont fait ultérieurement connaître que Paris leur était parvenu tardivement.

M. le Conservateur expose au Comité qu'un accident est arrivé le Samedi 14. Une planche en verre formant rayon dans une des vitrines, s'est brisée et un certain nombre d'objets en verrerie ont été détruits, ainsi que quelques médaillons de produits céramiques provenant de la manufacture nationale de Sevres. Ont été détruits notamment les n^{os}. 755, 756, 757, 758, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 768, 769, 770 et 773.

Les accidents uniquement dus à la mauvaise construction des vitrines démontrent combien il serait urgent de prendre les mesures que le Conservateur a réclamées et d'y faire reprendre.

Les membres du Comité, après s'être rendu de visu compte
du bien fondé de ces observations, désignent les meilleurs
moyens à employer pour assurer la sécurité des collections.
Après une discussion à laquelle prennent part Mm. Wagner,
Pauli et Laquet, le Comité décide que, conformément à
l'avis émis par le dernier, celles des vitrines qui sont
affectées à la conservation des pièces céramiques, seront
consolidées à l'aide de tiges en fer, à Boulou...

Le travail sera étendu aux autres vitrines du Musée, à mesure
que les ressources du Comité le permettront. La dépense
à résulter de ce travail sera imputée sur le budget ordi-
naire du Musée.

Il est décidé que le Comité donnerait à cet accident, la
moins possible de publicité, afin de ne pas alarmer
les déposants.

M. le Conservateur reçoit mission de faire exécuter le
travail de consolidation décidé par le Comité.

Pi le Secrétaire

Le Président

A. Wagner

Séance du 1 décembre 1887.

Présents. Mm. Wagner, et de Lvinburg, Striem, vander
Haeghen, Roggée, chef de Neve, Laquet, vanderuyse et
L. ^{bon} Jean Bethune.

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux des deux
séances précédentes ainsi que du procès verbal de l'attent.
Mm. générale tenue le 9 juillet sous la présidence de
M. L. Bouwmeester, qui a reçu et approuvé le compte-
rendu.

A l'occasion du proc. verbal du 16 mai, M. le conservateur fait connaître qu'une bonne partie des vitrines est actuellement établie dans des conditions satisfaisantes et solidité. D'autres compartiments pourront recevoir une amélioration analogue lors du transfert des collections universitaires. Les tapisseries du garde-meuble de la ville ont également pu être montées sur châssis afin d'en empêcher les dégradations.

Les nouvelles difficultés ayant surgi au sujet du dépôt d'un lustre appartenant à la Commission des Hospices civils, M. le conservateur présentera lors de la prochaine séance le dossier de cette affaire.

Il semble que le texte du projet de règlement d'ordre intérieur présenté par le Comité, ait été égaré dans les bureaux de l'hôtel de ville. M. Rogghi est prié d'en préparer une nouvelle ampliation.

M. Lacquet annonce que les travaux de recouverture et de vitrerie à l'ancienne église Saint-Macaire sont presque achevés. Bien qu'il ait été décidé de faire disparaître aussi les plafonds de l'abside et le jubé, ainsi que le remplissage des fenêtres de la paroi méridionale, ces travaux n'ont pas été compris dans le devis de l'entreprise actuelle. Il sera écrit à l'administration communale pour que ces déblais soient réalisés au plus tôt, puis qu'ils arrêtent l'installation des objets dans cette annexe du Musée. On demandera en même temps, à la ville qu'il ne soit pas donné suite au projet de démolir la sacristie annexée à l'ancienne chapelle.

Une sous-commission composée de MM. Rauber, Haug,

M. Neve, Lacquet, Van Duyse et Bethune est chargé d'aviser
un grand nombre des collectionneurs lapidaires aussitôt que les
diverses parties des Ruines auront été mises en état de
recevoir cette destination.

Le gouvernement ayant consenti au transport des collections
d'antiquités déposés à l'université. M. le Conservateur
pourra incessamment procéder à leur installation. Lorsque
ce travail sera terminé, il y aura lieu de convoquer une
assemblée générale de la Commission.

M. le Trésorier annonce que le produit des entrées atteindra
cette année, environ 300 francs.

M. le Président, au nom de Mm. De Moor et Goossens, fait
don de deux estarpins brodiés, du XVII^{me} siècle. Des remer-
ciements seront adressés aux donateurs.

Le comité accepte, après examen, divers objets provisoirement
acquis par M. le Conservateur. Il est décidé après discussion
et à la majorité des membres, d'admettre également un
comptoir de boutique, sous bénéfice des réserves formulées
par quelques membres relativement à l'mitéguité de ce
objet.

Le Secrétaire

Jean Bethune de Ville

Le Président

A. Wagener

Séance du 30 décembre 1887.

Présents: Mm. Wagener, comte de Limbourg, Marim, Vander
Maeghen, chef de Neve, Lacquet, Van Duyse et le P^{re} Jean
Bethune.

Après lecture et approbation du procès verbal de la dernière
séance, M. le Président communique l'insertion des

objets composant la collection de l'université, que M. le Conservateur a dressé; et annonce que le transport pourra avoir lieu dans la première quinzaine du mois prochain.

Le Comité décide que ces objets seront répartis dans les vitrines du musée d'après la classification établie pour les diverses séries. Toutefois il est expressément entendu que les numéros d'ordre correspondant à l'inventaire seront maintenus et qu'une étiquette indiquant la provenance sera solidement fixée sur chaque objet.

En réponse à une lettre de l'Administration communale, le Comité émet l'avis qu'il y a lieu d'accepter la cession de l'ancien portail extérieur placé au XVIII^{me} siècle contre le transept sud de la Cathédrale Saint-Baron, à la condition que cette construction soit rétablie comme clôture du terrain vague près de la terrasse de l'ancien Chapelle-Saint-Marc.

Les recettes du chef des entrées, l'élément pour 1887 à fr. 249, y compris la vente des catalogues. Le collège éternel a, de ce chef, alloué au concierge une gratification de 50 francs.

Il sera écrit à M. Roggi pour lui rappeler la question du règlement d'ordre intérieur.

M. le Président voudra bien s'occuper de l'affaire du buste appartenant à la Commission des hospices civils.

Le Directeur des travaux de la Compagnie Immobilière a fait don de quatre chapiteaux du XIII^{me} siècle, qui se trouvaient dans les caves de maisons démolies, rue du Gouvernement. Une lettre de remerciement lui sera adressée.

est urgente. Les fenêtres du pignon méridional du réfectoire et les arcatures du côté occidental de cloître devront se faire avec le plus grand soin. Les démolitions de la fausse abside en plâtres et du jubé dans le réfectoire devront être faites sans retard, afin de permettre l'installation du Musée lapidaire.

Il est d'une extrême urgence de parer aux dégradations de la toiture et du pan méridional de l'ancien baracrum. Les dégâts causés par la saison d'hiver menaçant, en effet, d'amener une catastrophe imminente et irréparable. En conséquence, une députation composée de MM. le Ct. de Limburg, Vaudenthasagne, Friedlinig, de Nere, Laquet et Beltrame, se rendra demain chez M. le Bourgmestre afin de lui signaler le péril qui menace le précieux monument. Elle insistera aussi pour que M. l'architecte de la ville reçoit mission de se concerter avec le Comité préalablement à l'exécution d'aucuns travaux aux Naves de Saint-Baron et à leurs annexes.

L'administration communale manifeste l'intention de mettre en vente publique une parcelle de terrain adossée au pignon occidental de l'ancienne cuisine abbatiale (parvis actuel.) Il est décidé que de pressantes démarches seront faites afin que ce terrain ne soit pas aliéné, ou tout au moins, afin qu'un espace suffisant soit laissé, vis-à-vis pour maintenir intacts et indépendants, cette merveille, qui est l'un des plus anciens vestiges de l'abbaye. L'idée de rendre ce mur mitoyen avec les constructions à élever sur le terrain voisin est absolument regrettable. Il semble, d'ailleurs, que c'est par là qu'il devrait être utilisé.

reunir aminagé l'entrée du Musée des Neiges.

Les membres s'étant rendus ensuite au local de la Bibliothèque publique, la séance est continuée par la lecture du procès-verbal de la séance, qui est approuvé.

Une assemblée générale de la Commission administrative sera convoquée pour le 17 avril, à 3 h. au local de la Bibliothèque.

Le secrétaire donne lecture du projet de rapport annuel sur la gestion du Musée en 1887. Le texte en est approuvé.

A cette occasion, M. VanderMaeghen insiste sur la nécessité d'organiser régulièrement les fondations de concert de Neiges, afin d'assurer la surveillance ainsi que la perception des entrées dans cette section des Musées archéologiques.

Par suite du décès de trois membres de la Commission administrative, le Conseil communal aura probablement à pourvoir à leur remplacement. Le règlement organique n'ayant pas conféré au Comité le droit de faire des présentations, il serait néanmoins utile que l'on indique d'une manière confidentielle à l'autorité communale, le nom de personnes qui semblent pouvoir le mieux convenir pour cette mission.

Les membres expriment le désir que l'on observe désormais plus particulièrement les dispositions du règlement organique conformément auxquelles M. le conservateur du Musée est invité à assister aux réunions de Comité à titre purement consultatif.

Le Secrétaire

P^{our} Jean-Bernard de Ville

Le Président

A. Wagner

187

travaux amis

partie du jardin le long de la rue de l'abbatoir -
On releva les vestiges de la grande porte, de
ce côté.

1^o Démolition des parties modernes de la maison
du Curé et établissement de l'escalier d'entrée
dans la partie occidentale de la cuisine abba-
tiiale.

L'abattage de deux pignons qui se trouvent près
de l'ancien sacristie et l'élévation du lieu
sur certains pans de mur seront réglés de
rechef.

M. Jacques veut bien ^{prendre pour que}
sans délai ^{on mette à} l'abbé les fragments
de table tumulaire ^{particulièrement} remarquable par la
beauté et la finesse des sculptures.

sur le mur de l'éd.

Séance du 5 mai 1888.

Présents: Mm. Wagner, vander Haeghe, Lacquet, van der
Gau Jean Bethune.

Le jour excuser: Mm. le comte de Limbourg-Sturim, et le chof.
de Nieu et Roggen.

M. le Président communique au Comité la demande présentée
par la direction de l'Exposition rétrospective d'art industriel
organisée à Bruxelles, tendant à ce que divers objets appar-
tenant au Musée de Gand y puissent figurer, notamment
une des plaques des messagers de la ville par de Bons, la
plaque de la corporation des soieriers, la cotte de trier,
l'arme, quelques instruments de cuisine etc.

Le Comité décide qu'il sera répondu que les objets précités
appartenant à la ville, il dépend du Collège échevinal s'en
disposer ou d'en autoriser le transport hors du Musée puis
qu'ils y ont été déposés en vertu d'un arrêté de ce Collège.
de règlements d'ordre intérieur contenant à cet égard, une
prescription formelle. La direction de l'Exposition de Bruxelles,
voudra bien adresser la demande à l'autorité communale,
qui, si elle le juge convenable, en référera ensuite au Comité.
Entretiens celui-ci informera le Collège des bourgmestre
et échevins de l'affaire et lui transmettra tous les docu-
ments y relatifs.

M. le Conservateur informe le Comité qu'à partir de la se-
cond. quinzaine de mai, il pourra s'occuper activement
de la rédaction du catalogue flamand.

Le Comité décide d'adresser au Collège échevinal copie
du procès verbal de la séance générale tenue aux Nuis,
del. Baron le 21 avril, en présence de M. l'archevêque de

la ville.

M. le Conservateur rend compte d'un accident survenu à quelques céramiques et verreries récemment mises en dépôt par M. le Chef de Neve. Par suite de la précipitation provoquée par un lourd chariot passant dans la rue, une planchette de verre s'est effondrée, entraînant plusieurs objets et en écrasant d'autres. Le Comité charge M. le Conservateur d'exprimer à M. de Neve tous ses regrets et ses excuses, ainsi que de s'entendre avec lui pour lui offrir, s'il est possible, quelque dédommagement de la perte causée par ce fâcheux accident.

Le Secrétaire

Hoffmann-Bethmann

Le Président

Wagener

Séance du 31 décembre 1888.

Présents: Mm. Wagener, Comte de Limburg-Sturmm, Vanderklee, Ghn, Roggeri, Luquet, Vaudouze, Hoffmann-Bethmann.

Excusés: Mm. Neys et Chef de Neve.

M. le Conservateur annonce qu'il a pu régler à la satisfaction de M. le Chef de Neve, la réparation du dommage causé par l'accident mentionné dans la séance précédente. Des mesures ont été prises aussi pour assurer plus efficacement la solidité des vitrines et la sécurité des objets déposés en dépôt.

Certains travaux ont été exécutés durant l'été aux Arcades de S. Baron. La couverture du lavarium a été providentiellement réparée et les fenêtres du réfectoire ont été pourvues de vitrages. D'autre part, par ordre de l'autorité communale et à l'instigation du Comité, des fouilles ont été pratiquées

qu'ils dans la terre plain précédant ce bâtiment; ces excavations sont demeurées dans l'état depuis plusieurs mois. Il serait indispensable que l'on procède au débarrassement des débris amassés dans l'ancien église, ainsi qu'à l'enlèvement de la juke et de la fausse abside, pour que l'on puisse s'occuper d'y installer ensuite la belle série des balles funéraires. Le Comité décide qu'il sera fait, à titre officieux, un devis du coût de ces travaux indispensables. M. le président Woguer s'occupera ensuite de traiter cette affaire avec le Collège, etc. vival.

M. Van Duys fait connaître que la traduction en flamand, du catalogue du Musée est presque achevée. Il a soumis son travail à M. le professeur Frédéricq, qui l'a approuvé.

M. Roggri ayant retrouvé les notes pour la rédaction du règlement d'ordre intérieur, soumettra de nouveau, le texte de ce document, lors de la prochaine séance.

Revenant à une question plusieurs fois traitée par le Comité, M. Woguer accepte de faire auprès de la Commission des Hospices une nouvelle démarche afin d'en obtenir le dépôt d'un ancien livre en verrotherie. Le dossier concernant cette affaire lui sera remis par M. le Conservateur.

M. L. Trévoris annonce que jusqu'ici, le second semestre de l'allocation communale, n'a pas été versé entre les mains. M. Laquet rend compte également des pourparlers qu'il a eus avec M. l'échevin des finances, au sujet de la comptabilité du Musée.

M. L. Conservateur a appris récemment que l'ancien dragon en cuivre qui surmontait le beffroi, existe encore chez un habitant de la ville. Il a fait des démarches

pour en obtenir la cession en faveur du Musée et continuera
à suivre cette affaire.

L'achat de trois croix de pèlerins, provenant de l'ancienne église
de Munde, est approuvé.

Le Secrétaire
B^{me} Jean-Baptiste de Nilles

Le Président
A. Wagemer

Séance du 28 février 1889.

Sont présents: Mm. le comte de Limburg, vanderklaepken, Rogge,
Laquet, van Druye et l'abbé Jean-Baptiste.

Mm. Wagemer et le chanoine de Neve se sont fait excuser.

Lecture est donnée d'une dépêche de l'administration communale
proposant de modifier les jours où l'accès du musée est gra-
tuit. Au lieu du vendredi matin, qui amène peu de visiteurs,
on ouvrirait le musée le jeudi après-midi, aux mêmes heures
pendant lesquelles le public est admis au musée de peinture.
Le comité adhère à cette proposition et décide, afin que des
modifications ultérieures sur ce point n'entraînent pas le
remaniement du règlement d'ordre intérieur - qui ^{le texte en} ~~celui-ci~~
redigé: "Les heures d'ouverture du musée sont déterminées
par le collège échevinal, qui s'entendra, à cet effet, avec le co-
mité exécutif."

M. Rogge présente le texte du règlement d'ordre intérieur,
qu'il a rédigé de nouveau, afin de remplacer celui qui a été
égaré dans les bureaux de l'administration communale.
Cette rédaction est approuvée et le règlement sera
adressé pour homologation au collège échevinal.

M. vanderklaepken appelle l'attention sur la nécessité
déjà fréquemment signalée, de confier la garde des

Ruines de Saint Baron à une personne digne de confiance, motivée et zélée. Le Sr Schellinck, Surintendant des travaux de la ville, conviendrait parfaitement pour ce emploi. Il sera écrit à l'administration communale sur ce point, la question présentant un caractère d'actualité plus actuel qu'il faudra rendre obligatoire pour le musée des Ruines, le nouveau règlement d'ordre intérieur.

Le Comité s'occupe de la question de l'aménagement des anneaux dalles tumulaires, depuis longtemps déposés à l'ancienne église St. Marc. Quelques travaux préalables étant nécessaires à cet effet, le Comité sollicitera du collège s'élevant une allocation de 350 francs. Il sera encore écrit à l'administration communale pour lui annoncer que la traduction flamande du catalogue est achevée et demander que le Collège se charge de le faire publier.

Des démarches seront faites pour obtenir en faveur du Musée, l'ancien dragon, qui surmontait jadis le beffroi.

M. l. Conservateur annonce que des ouvertures lui ont été faites pour la vente d'un fragment de verrerie (XIII^{me} ou XIV^{me} siècle) provenant de l'ancienne église des Dominicains. Le Comité devra d'abord prendre inspection de cet objet.

Admire l'achat de quelques coupons de soie brochés: 5 fr.

Le Secrétaire
 J. Van Bommel de Melle

Le Président
 A. Wagemans

Séance du 20 mars 1889.

La réunion a lieu à la Bibliothèque de l'Université.

Sont présents : MM. le comte de Limbourg Stumm, vander
Maeghen, Chel. de Nieu, Laquet, Van Duyze, M^{me} Beltrame.

Le secrétaire fait connaître que la vente des matériaux de
portail méridional de la cathédrale Saint-Nicolas était affi-
chée, le Comité a été courtois d'urgence pour décider s'il
conviendrait de faire de nouvelles démarches afin que cette
construction soit appropriée comme clôture de l'écusson
des Ruines de Saint-Nicolas. Après discussion il est unanimement
décidé qu'en présence du manque de mérite
artistique de la portique ainsi que des frais considérables
qu'occasionnerait le transport, il n'y a pas lieu d'en pour-
suivre l'acquisition pour les collections municipales.

Plusieurs membres signalent l'état lamentable de la toiture
l'intérieur de l'ancienne église Saint-Macaire. Lors du
renouvellement de la toiture, on n'a pas même enlevé les
déchets accumulés dans l'édifice. Les amas de débris
recouvrent à une certaine hauteur, la plupart des dalles
amenées des Braemgaten, qui demeurent ainsi imprégnés
d'humidité. On a déjà pu constater des dégâts plus graves
encore; un certain nombre de dalles de soub. effritées ou
fendues. Cet état de choses a été de nouveau signalé à
l'Administration communale dans une lettre à laquelle
il n'a pas encore été donné réponse. — Le Comité
décide qu'une délégation formée de MM. de Limbourg,
de Nieu, Laquet et M^{me} Beltrame se rendra au plus tôt
chez M. le Bourgmestre pour signaler personnellement
à son attention cette affaire et demander prompt satisfaction.

Séances au sein du Comité.

M. Schildknecht, fondateur de l'archiv², à Bruxelles, offre en son nom ancienne presse provenant d'une vieille imprimerie qu'on voulait. Remerciements.

M. Van Duyse annonce que les fragments de verrerie provenant de l'ancienne église des Dominicains sont déposés au Musée, où le Comité en prendra inspection lors de sa prochaine séance.

Le Secrétaire
Bonj. Bethune de Belle

Le Président
A. Wagner

Séance du 26 avril 1889.

Présents: Mm. Wagner, Vander Haeghen, Chérel de Neus, Jacques, Van Duyse, Bonj. Bethune.

M. Paul Frédéricq, membre de la Commission administrative, assiste à la séance.

Le Comité, réuni dans l'ancienne église Saint-Macaire, constate avec plaisir que l'administration communale a fait effectuer les travaux de déblai à l'intérieur de l'édifice.

Par suite du dégageant des fenêtres absidales, on a mis à jour des fragments de fresques datant du XII¹⁰⁰ siècle. Il est décidé que M. Bresser-Blanchaert, architecte-peintre à Gand, sera chargé d'en relever immédiatement les calques et que le Secrétaire du Comité en fera l'objet d'une publication.

Il serait nécessaire que les travaux de déblai comprennent aussi le dégageant des baies de fenêtres dans la paroi méridionale.

Les dalles ferrugineuses provenant des Arrampages se trouvent maintenant délogées, le Comité a pu constater qu'elles n'avaient pas trop souffert des débâcles qui les ont recouvertes. Il serait, d'ailleurs, difficile de déterminer si les détériorations survenues ne doivent pas être imputées à la désagrégation de la pierre par suite de son séjour séculaire dans l'eau.

M. le Président communique une lettre en date du 20 avril, par laquelle l'administration communale propose de supprimer certains articles du projet de règlement d'ordre intérieur. Le Comité se rallie à ces observations en ce qui concerne les § 2 et 3 de l'art. 4 (comptes de courange pour la vente des catalogues) et l'art. 7. (nettoyage annuel.) Quant à l'art. 8, le Comité émet l'avis qu'il importe de maintenir les fonctions de trésorier. La question du nombre qui veut bien se charger de l'encaissement des subsides, de l'examen des dépenses, et de leur liquidation au fur et à mesure des besoins, facilite notablement la comptabilité semestrielle, qui se règle avec la caisse communale. C'est à la demande de ^{de Président & du Comité} M. de ~~la~~ ~~Recesses~~ ~~Recesses~~ du ~~Municipi~~ ~~que~~ M. Laquet a accepté les fonctions de trésorier et le Comité tout entier est heureux de pouvoir consigner ici l'expression de sa reconnaissance pour le zèle et le dévouement de cet excellent collègue.

Le Secrétaire

Jean Belmann de Nid

Le Président

A. Wagner

Séance du 4 mai 1889.

Sont présents : Mm. le Comte de Sinsberg, M. de Sinsberg, Vanden
Haeque, Lacquet, Roggi, Vanthuyse, ^{MM}Beitman.

M. Wagener et le chef de Ser. se font excuser.

La commission des monuments de la ville, également
convoquée d'urgence pour le même objet, se joint au
Comité à l'effet de délibérer sur une demande d'avis
émise au Collège échevinal relativement à des proposi-
tions de location pour une partie des caves des Ruciers &
Saus Baron.

Le Comité, considérant que les Ruciers forment un en-
semble archéologique des plus importants; que judging
on a eu grand peine à en obtenir l'évacuation; que
ce n'est pas dans un but de lucre que l'Etat a fait
cession de ces immeubles à la ville;

est unanimement d'avis de donner un avis complé-
tement défavorable sur la demande de mise en loca-
tion.

Le Secrétaire

^{MM}Jean Beitman, de Ville

Le Président

A. Wagener

Séance du 13 mai 1889.

Présents : Mm. Wagener, Lacquet, Vanthuyse, ^{MM}Beitman.

On offre en vente : 1° deux panneaux de vitraux
mosaïque (XIV^{me} siècle), provenant de l'ancien é-
glise des Dominicains. M. le Conservateur est au-
torisé à en négocier l'achat au prix de deux francs
maximum;

2° une collection de silex taillés et autres menus

Objet de l'âge préhistorique, provenant, assure-t-on, d'un station lacustre en Suisse. Il est décidé de ne pas donner suite à cette affaire.

M. L. trésorier présente le compte du 1^{er} semestre, qui est approuvé.

Le Secrétaire

Le Président

Rau
Jean-Balthazar de Killy

A. Wagner

Séance du 2 novembre 1889.

Présents : MM. Wagner, VanderMaeyen, Laquet, Vaudouy, et Jean-Balthazar.

M. L. chef de Nere se fait excuser.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance émanée de l'administration communale et relative à la mise en vigueur du règlement d'ordre intérieur, dont le texte a été définitivement approuvé par le Collège échevinal.

M. le Conservateur a avisé le conseil des mesures prises par l'autorité communale.

Lecture est aussi donnée de la lettre par laquelle le Collège échevinal se rallie au vœu du Comité en ce qui concerne les fonctions de trésorier, désigne M. Laquet pour "continuer le mandat de confiance qui lui a été donné précédemment."

Le Comité décide que les calques des anneaux peints de la Leugemette seront installés, autant que possible dans un emplacement similaire à celui que les peintures occupaient dans l'ancienne chapelle St. Jean et Paul. Ces calques devront être montés sur châssis; une demande sera adressée à la Ville pour qu'elle

faire exécuter ce travail.

Après avoir examiné les copies, parfaitement exécutées par M. Bresson, des fresques retrouvées aux Ruines de S. Baron, on décide de les installer, si possible, sur les parois occidentales du Musée.

Une vente d'antiquités, spécialement de boiseries, aura lieu prochainement à Malines. M. le chof. de Nève sera prié de bien vouloir examiner les pièces qui conviendraient pour le Musée. Un crédit de 500 francs pourra être affecté à ces acquisitions.

Le Secrétaire

Paul Baethem. de Hilly

Le Président

A. Wagner

Séance du 27 décembre 1889

Présents: mm. Wagner, Vanderburghen, Rogghé, chof. de Nève, Laquet, Paul Baethem.

M. le chof. de Nève fait connaître qu'il ne lui a pas été possible d'assister à la vente d'antiquités qui a eu lieu récemment à Malines et à laquelle il avait été prié de représenter le Musée de Gand. Il en avait écrit à M. Laquet qui s'est également trouvé empêché. Il semble, d'ailleurs, d'après les renseignements obtenus que le Musée de Gand aurait trouvé peu d'occasion d'augmenter ses collections.

M. le Président annonce que l'administration communale lui a fait savoir qu'elle consent à allouer un subside de 150 fr. pour confecturer les châssis pour les calques des fresques de la Leugneste. M. Van Duyse est chargé de diriger ces travaux.

Les exemplaires du Rapport rédigé par M. le Conservateur.

Tous sur la situation du Musée en 1888, serons adressés aux
membres de la Commission.

L'administration communale demande l'avis du Comité sur
la valeur des livres en vente qui se trouvent chez le Di-
recteur de l'orphelinat des garçons. Il sera écrit à M. Van
Duyse pour demander qu'il donne son appréciation.

M. Roggi désire être renseigné sur le retard que subit la
publication du catalogue flamand du Musée. En l'absence
de M. Van Duyse, cette question est renvoyée à la prochaine
séance.

M. Van Dossun, pharmacien, a fait don d'un mortuaire en
cuivre, daté 1597. Des remerciements lui seront adressés.

Le Secrétaire

Le Président

M^{re} Paul Bethune de Mille

A. Wagner

Séance du 17 février 1890.

Présents: MM. Wagner, Van der Haeghen, Roggi, Oskel d'
Neve, Laquet, Van Duyse, M^{re} Paul Bethune.

Le Comité décide: 1^o que les calques des fresques de la Sé-
gurnete, qui ont été fixés sur châssis, seront installés
sur les parois de la partie Nord du Musée, en leur don-
nant, autant que possible, un emplacement identique à
celui qu'occupaient les peintures dans l'ancienne Chapelle
de la Waltbrugge.

2^o que les copies des fresques retrouvées au réfectoire des
Ruines de St. Baron trouveront place dans l'abside
polygonale de la Chapelle des Carmes-Chaussés.

MM. Van Duyse et Bethune sont priés de diriger cette
installation.

Il sera cédé à l'administration communale pour qu'elle confie au Musée - où sont groupés les souvenirs de corporations gantoises - le tableau de Van Audenaert représentant le métier des bouchers. Cette toile est actuellement mise en carton et déposée au Musée de peinture. Il est à désirer que celui-ci prenne à sa charge les frais de son voyage.

M. Lacroix rend compte des travaux exécutés au réfectoire des Minimes de S. Baron. M. le Président craint qu'à la suite du débat dont il a pris l'initiative au Conseil communal, il conviendrait d'attendre quelque peu avant de saisir, de nouveau, le Collège communal de cette affaire.

En ce qui concerne le catalogue flamand, M. van Heugens fait connaître que depuis fort longtemps, il a déposé le texte manuscrit à l'hôtel de ville. C'est le Collège communal, en effet, qui a fait imprimer l'édition française et qui en règle la vente. Il conviendrait qu'on procède de même pour le texte flamand. Une lettre en ce sens sera adressée au Collège. On demandera en même temps que le prix auquel les exemplaires sont cédés au Congrès, soit réglé de manière à ce que le public puisse les acquérir au prix de cinquante centimes.

Leclercq est donné de la correspondance relative au livre en verrerie de l'orphelinat des garçons. Il sera transporté au Musée après paiement d'une somme de 130 fr. réclamée par M. le Directeur du chef de certains restaurations.

L'imprimerie Arnould ayant eu un compte de fournitures faites en 1887, celui-ci ne peut être admis par

Le Comité, la comptabilité de cet exercice étant clos, le
réclamation devra s'adresser à l'Administration communale.

M. Bethuier annonce qu'il s'occupe de réunir les
inscriptions des dalles funéraires conservées aux Ruines de
St. Baron, en s'aidant des recherches antérieures de Mm.
le Comte de Limburg-Sturim et Vanderhaeghen.

M. le Curé de St. Elisabeth fait don de deux torchons de
l'ancienne Corporation des Charrons, elles sont malheureu-
sement incomplètes. Remerciements.

L'Administration communale a fait déposer au Musée une
série de beaux panneaux à parchemin (XV.^{me} siècle).
On vudra la question de les utiliser comme souba-
sement d'un écran à buiserie, dans lequel seraient dis-
posés les meilleurs spécimens de vitraux, qui possèdent
le Musée.

Le Secrétaire

P^{our} H. Bethuier-Miller

Le Président

A. Wagener

Séance du 31 décembre 1890.

Sont présents: Mm. Wagener, Comte de Limburg-Sturim,
Vander Haeghen, Laquet, Van Deyse, Bethuier.

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

A cette occasion, M. le Président fait connaître que la
ville, sans s'opposer en principe à ce que le tableau de
van Meerssen soit transféré au Musée d'archéologie,
a déclaré que les ressources du Musée de Textures ne
permettaient pas d'ajouter sur son budget les frais de
routage. Il sera écrit à l'Administration commu-
nale pour proposer que cette dépense soit imputée sur

l'excédent des ressources de notre musée.

M. Lacquet communique le compte annuel:

Recettes,		Dépenses	
Subside communal	1500	Dépenses: 1 ^{er} semestre	180
Entrées: 1 ^{er} semestre	91.50	" 2 ^{de} "	51.96
" 2 ^{me} "	162		<u>231.96</u>
Vente de catalogues	25		
	<u>1782.50</u>	Boni Solles: 1550.	54.

M. l'échevin des finances ayant formellement déclaré que les comptes doivent être rendus et les excédents reversés à la caisse communale aussitôt après l'expiration de chaque semestre, M. Lacquet remettra au premier jour le reliquat, déduction faite de la moitié non perçue de subside annuel ainsi que du solde reversé le 1 juillet.

Il y a lieu d'espérer que la ville tiendra compte de cette situation pour allouer un subside extraordinaire s'il se présentait une occasion spéciale d'acquiescer nos collections.

M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu d'arrêter aux moyens soit de faire transporter au Musée la précieuse fresque peinte par Hubert Martin à l'ancienne Boucherie, soit d'en faire prendre une copie signée.

M. van Duyse croit à la possibilité de transférer et prendra des informations précises à cet égard.

Sur la proposition de M. Lacquet, des démarches seront faites pour qu'on réinstalle au Musée la copie de cette peinture, exécutée jadis par M. de Pijn et

qui doit se trouver à l'Académie de dessin.

M. Van Duyse fait connaître que le lustre en verrerie appartenant aux Hospices Civils, est enfin installé dans le Musée. Il déclare aussi que depuis plusieurs mois, il a remis à M. Roggi les épreuves du catalogue flamand, mais qu'il ignore si l'on a donné suite à cette publication. Dans le courant de l'été, on lui a offert d'acheter un ancien lustre de l'hospice St. Jean ten Dullen, pour 500 fr. Ce prix lui a paru fort exagéré et l'affaire n'a pas eu de suite.

M. le Conservateur ajoute qu'on n'a pas jusqu'ici fait emploi des panneaux venus de l'hôtel pour en former des vitraux d'exposition pour les vitraux, parce qu'il croit que cette disposition serait peut-être désavantageuse.

M. le Secrétaire annonce que le catalogue des Salles retrouvées aux Braemgaten est terminé en manuscrit et sera publié dans le Messenger des Sciences historiques.

M. Van Duyse croit qu'il serait bon que l'administration communale s'entende avec les éditeurs pour un tirage supplémentaire de 500 exemplaires, qu'on vendrait comme catalogue du Musée, aux visiteurs.

M. le Conservateur est autorisé à remettre à M. Beltman quelques parcelles détachées des échantillons de la dalle d'Asche, ou d'Anden (ouderborch), afin qu'on en puisse constater la composition chimique.

Avant de procéder à l'installation définitive du musée laïc, il serait nécessaire que l'administration communale fasse renouveler les barreaux de la voûte de l'ancien réfectoire de l'abbaye. Un crédit spécial devrait

aurait été alloué pour les frais qui entraînera le placement de ces lourdes dalles.

M. vander Haeghen signale qu'une des plus belles dalles est maillée. Il a pu être enterri le radier des braungaten, mais il croit qu'on en possède une froiture à l'école Saint-Luc. Le Secrétaire fera une démarche près du directeur de cet établissement pour obtenir une copie.

M. Lacquet propose qu'on mette en mouvement, à certains jours, les amuseurs métiers que possède le Musée. Il croit que cela amènerait de nombreux visiteurs. Cette proposition sera examinée dans la prochaine séance.

M. le Conservateur fait connaître que le calorifère du Musée étant hors d'emploi, divers objets, notamment les tableaux, sont menacés de dégradations occasionnées par l'humidité ou la gelée. Le Comité charge M. Van Duyse de présenter sur cette question, un rapport circonstancié, qui sera transmis d'urgence au Collège échevinal.

M. vander Haeghen fait don, de la part de M. Stormon Van Lee, d'un carnet de bal, datant du XVIII^{me} s.

M. le Secrétaire rappelle que le Conseil communal n'a pas jusqu'ici, pourvu aux vacances qui sont survenues parmi les membres de la Commission administrative, depuis sa réorganisation, en 1884. Lors de sa prochaine assemblée, la Commission sera invitée à présenter des candidats pour les sept places actuellement vacantes.

Le Secrétaire

Le Président

P. Huet
J. Huet
Belmon. de Mlle

Séance du 20 février 1891.

Sont présents, Mm. Wagners, Ch. de Limbourg, Struon, Vander
Haghen, Laques, Van Duysse, Song. Balthuze

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est ap-
prouvé.

Le Secrétaire dit qu'il n'a pas encore écrit à l'administrateur
hoir communal au sujet du tableau de Van Dudenant, parce
qu'il a attendu le rapport de M. le Conservateur relative-
ment au calorifère, après d'adresser les deux dossiers en
même temps au Collège échevinal.

M. Van Duysse s'occupera immédiatement de rédiger son
rapport.

Relativement à la question du chauffage, M. Vander Haghen
voudrait qu'on fasse un essai avec les poêles-Tortue, dont
on est, en général, très satisfait. Pour ne pas offusquer
la vue, les tuyaux pourraient être placés dans la canali-
sation du calorifère.

M. le Prévôt rappelle que dans une des dernières séances
du Conseil communal, il a fait une motion au sujet de
l'emploi de la somme de fr. 3100 qu'il a recueillie parmi
les amis de l'archéologie pour racheter le terrain adja-
cent aux Ruines de Saint-Baron. L'administration com-
munale s'étant engagée par contrat, à consacrer cette
somme à des travaux de restauration, M. Wagners l'a
invité à faire installer, dès le printemps prochain, une
closerie pour le susdit terrain ainsi que des vitrages
dans les fenêtres au côté méridional du réfectoire.

M. le Bourgmestre a promis qu'il serait, parcellièrement
donné suite aux engagements du Collège, dès cette année.

M. Jacques rappelle, à ce propos, que la vente des matériaux a couvert, à peu près, le coût de l'armement provisoire de l'épave. Le devis des travaux subséquents est dressé avec soin et il sera loisible d'épuiser les fonds recueillis par la généreuse initiative de M. le Président.

M. Bethune demande que les projets des travaux, notamment celui de la route à Bardeaux et surtout celui des menuiseries et des vitrages, soient soumis à la Commission locale des monuments, afin d'éviter des mécomptes aussi regrettables que la "restauration" de l'ancienne église des Carmes, où est installé le Musée. Il sera écrit en ce sens à l'Administration communale.

Revenant à une question traitée lors de la précédente séance, M. Jacques fait valoir les motifs qui rendent désirable le maintien de la fresque de la Boucherie à son emplacement primitif. Le Comité partage cette manière de voir. M. Jacques s'occupera de recherches, pour la place au Musée, le dessin fait par Félix de Vigne d'après cette ancienne peinture.

M. Bethune rend compte de la publication projetée du catalogue des dalles des Braemgaten. Il contiendra environ 100 pages de texte et cinq planches, dont une en chromo. M. Van Deyse est chargé de négocier avec les directeurs du Messenger des Sciences historiques, pour la fourniture de 500 exempl. tirés à part.

Il est fait hommage de la part de M. le Dr Bethune d'Ydewalle, de quelques pièces d'après un fragment de fresque découvert, il y a environ trente ans, dans la maison N° 4, rue des Riquermes. M. Van Deyse s'enquerra

Si ces peintures existent encore et, dans l'affirmative, on négocie
l'achat; sinon, on charge M. Bressens d'en prendre une
copie en couleurs.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Bressens présentant d'
exécution une nouvelle copie peinte à l'huile sur toile, des cal-
ques pris jadis par l'artiste sur des vestiges de fresques qui
se trouvaient à la chapelle N. D. des Iriondelles (Göddhus;
Lammröcken). Après examen desdits calques, le comité accepte
cette offre, au prix de cent francs environ, à condition que
l'artiste cède en même temps les dessins primitifs fort di-
tables, qu'il possède. M. Van Duyse se mettra en rapport
avec M. Bressens pour l'exécution de ce travail.

Le Secrétaire

Le Président

J. Van Duyse

Séance du 19 octobre 1891.

Sont présents: MM. Wagner, Sauti, Roggi, Lacquet, Vaudry,
et le ^{bon} Jean Bethune. M. Vander Haeghen se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et ap-
prouvé.

M. Van Duyse a constaté que le tableau de Van Oudenars
avait besoin d'être restauré. Le travail doit nécessairement
être fait sur place. M. Lacroix, restaurateur à Ledeburg,
s'en chargerait pour 150 francs; le châssis coûterait une cen-
taine de francs, mais le cadre existe.

Après discussion, le Comité accepte ces propositions. Elles seront
liquidées sur le budget de 1892.

M. le Conservateur annonce aussi que des ouvriers occupés par

L'administration communale, ont travaillé au caloufène et assurés que désormais il marchera bien. On a consommé annuellement 30,000 K^g de charbon sans résultat appréciable. — M. le Président entreprendra M. le Bourgmestre de cette question.

En ce qui concerne la publication du Catalogue des Dalles des Braucyates, l'administration du Messageur des Sciences historiques a fait connaître que les tirés à part coûteraient fr. 150 pièce. M. le Bourgmestre a décidé que la ville en ferait 50 exemplaires, pour les offrir aux membres des ~~commissions~~ commissions archéologiques.

Ce travail étant trop coûteux et trop volumineux pour être vendu aux visiteurs du Musée, M. Beltrame est prié par le Comité d'en préparer une édition abrégée. Il est entendu, d'ailleurs, que ses droits d'auteur seront, en tout cas, respectés en ce qui concerne le déchiffrement des inscriptions etc.

M. Van Dyse a vu les fragments de fresques conservés dans la maison N^o 4. Ces peintures étaient appliquées à plat sur les briques pouvaient difficilement être enlevées. M. Bressens sera chargé d'en fournir une copie coloriée, d'après les calques offerts par M. le Baron Beltrame d'Ydewalle.

M. Waquers annonce que la ville est disposée à faire un prêt de la somme de 3100 fr. offerte jadis par les amis de l'archéologie pour la restauration des Ruines de St. Baron. Des plans pour la restauration du réfectoire, où l'on installera le Musée lapidaire, ont été soumis à la Commission locale des Monuments.

Plusieurs membres présentent des observations au sujet des travaux projetés. Elles seront reproduites lors de la prochaine séance de la Comm^{on} des Monuments, à laquelle il appartient euda de se prononcer.

M. le Secrétaire a pu constater récemment que plusieurs dalles, des Braemgaten s'émiettent et se perdent. Il est urgent d'y mettre ordre.

M. le Conservateur estime que l'on devrait procéder en fixant les fragments détachés à l'aide de ciment métallique. Il serait à souhaiter que M. Schellings puisse faire ce travail délicat sous la direction de M. le Conservateur.

M. Laquet fait connaître que le dessin levé par de Nijne d'après l'ancienne fresque de la Boucherie, est conservé au Musée communal de peinture.

Le même membre communique ^{une note sur} la situation actuelle des comptes du Musée.

Le Comité examine les nombreux objets achetés à la vente DeBuyser par les soins de M^{lle} Laquet et Van Duyse. Ces Messieurs ont droit à des remerciements pour le soin avec lequel ils ont veillé à ce que la remarquable série de fragments d'ébénisterie et de boiserie ne quitte pas la ville, mais vienne au musée, s'ajouter à notre magnifique collection de ferronneries.

Un crédit de 1000 fr. sera sollicité, à titre extraordinaire, pour couvrir les frais d'acquisition et d'aménagement de cette collection. Le Comité décide, en effet, qu'il y a lieu d'aménager ces objets par séries semblables sur des panneaux qu'on placera sur le grand mur ouest, près de la porte d'entrée. Il est entendu que les pièces modernes

ou détruites seront préalablement éliminées.

M^{lle} Votinson a fait don de deux brutes en marbre, S. Pierre et S. Paul, attribués à Van Poucke. Des piédestaux seront préparés pour placer ces sculptures.

Le Secrétaire

Le Président

Paul Baetmann de Belleu

Séance du 8 février 1892.

La réunion a lieu aux Ruines de Saint-Baron, conjointement avec la Commission locale des Monuments.

Sont présents: M^{lle} Wagner président des deux Commissions, Verhaegen, Clays, Pouché, Chot. de Neve, Laquet, Van Assche, de Culemeers, Chot. Sacuere, Van Deyse Victor vander Haeghen et Baetmann.

Excusés: M^m. Tiedering, Ferd^d vander Haeghen, Dubois, Ch^o de Limburg-Struem, Maeterlinck et de Wach.

I Mesures à prendre pour la conservation des dalles tumulaires.

M. vander Haeghen expose que M. Vandermeusbrughe regrette vivement de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Comm^{on} des Monuments en assistant à la séance de ce jour. L'honorable professeur a déclaré qu'il ne peut pas encore se prononcer au sujet de l'endroit qu'il y aurait lieu d'appliquer aux dalles; il se borne à recommander de les placer dans un endroit bien sûr.

M. L. N^o Baetmann montre les dalles qui ont le plus souffert, dans ces derniers temps.

M. Wagman croit qu'il y aurait lieu de poser les pierres obliquement, comme dans les cimetières.

Le Comité du Musée recherchera si l'on peut efficacement enduire les dalles d'un ténisment gras.

M. Van Duyse pense qu'on ferait bien de placer le long de, parois des jottin de chaque pierre.

M. Vitrans du Rectorat. Le Secrétaire de la Comm^{ne} de Moirumont transmettra au Collège échevinal le plan de restauration présenté par M. Van Assche.

III Toiture du Rectorat.

M. le Président met en discussion la question de la transformation de la toiture.

La lettre du collège échevinal, en date du 7 octobre 1891, porte qu'après la transformation des baies gothiques en baies romanes, la salle devrait être vaultée en plein cintre ou bien couverte d'un plafond plat.

Après avoir émis un avis négatif au sujet de la construction d'un plafond plat et repété le projet d'une voûte en plein cintre, la Commission décide qu'il y a lieu de maintenir purement et simplement la toiture actuelle mais en l'améliorant afin d'empêcher l'humidité et la poussière de pénétrer dans la salle.

Ce point acquis, M. le Président prie l'assemblée de prendre une résolution au sujet des moyens de rendre le toit imperméable.

M. Bauli propose de compléter la charpente en y plaçant des planchettes aux fermes et mortaises, sur lesquelles on appliquerait une couche de crépissage.

M. Verhaeghe. J'approuverais cette mesure, on mettrait

d'abord des bandeaux, sur lesquels on placerait un gros
Sui crépiage. Cela preserver des dangers d'incendie.

M. Pauli explique comment on devrait procéder. A la
partie supérieure, la chape se poserait sans aucune
difficulté, mais sur les côtés on devrait enlever le ar.
Voies.

Le B^o. Bethune. Cette chape aurait toujours l'avantage
de diminuer la sonorité. C'est une expérience qui a
été faite dans les églises.

M. Wagemer. Faut-il, oui ou non, des bandeaux?

M. Pauli. Les bandeaux sont évidemment ce qu'il y a
de mieux; mais on ne doit pas perdre de vue qu'il y
agit d'une grande dépense. On pourrait demander,
en ordre subsidiaire, un plafonnage sur latrin, entre
les chevrons.

M. Van Oersche croit qu'on pourrait laisser la toiture
telle qu'elle est, en y adjoignant un plafonnage sur
jone sous les ardoises: cela ne coûte qu'un franc
le mètre.

M. Verbruggen. C'est là un moyen immédiat. On devrait,
en tout cas, donner une tente à ce plafonnage.

Le B^o. Bethune désapprouve vivement ce dernier sys-
tème; plutôt rien du tout que du plâtre. Quant aux
bandeaux, il y a une fait, c'est qu'ils ont existé et qu'on
les a retrouvés.

Consultée par le Président, l'assemblée adopte la résolu-
tion suivante: "Il y a lieu de conserver la toiture
actuelle en la complétant au moyen de bandeaux
munis de rainures et de languettes. On ne fera

au collige aucune proposition de ordre subsidiaire. Seulement
on peut, dans la lettre, dire un mot de bois à employer,
qui serait de préférence le chêne.

La séance est levée à midi trois quarts.

Le Secrétaire

Le Président

(S.) V. Vander Maeghen.

Pour copie B^{de} Jean Beltruen de M^{re} Bay

Séance du 12 avril 1893.

Sont présents: Mm. le comte de Limbourg Strass, Pauli, Las-
quet, Van Duges, B^{de} Jean Beltruen.

Mm. Wagnier, président, et Ferd. vander Maeghen, de font esum.

La réunion a lieu dans l'ancien réfectoire de l'abbaye de
Saut. Baron.

Mm. Fiederig, membre du Conseil Communal et de Comité
local des Monuments, et Pöelman, conducteur des travaux
de la ville, assistant à la séance.

Le Comité examine les divers travaux que l'administration
communale et au moment de faire exécuter pour mettre
en état la salle du réfectoire abbatial, destinée à devenir
le Musée Lapidaire, notamment:

1^o Placements de seuils avec sautolement bailli, à l'extérieur
des fenêtres dans la paroi méridionale. Après un long
et minutieux examen, on est unanime d'avis que
pareils seuils n'ont pas existé aucunement et qu'il
n'y a donc pas lieu de les établir aujourd'hui. Si ce mode
de sauto des seuils est conforme aux règles d'une bonne
architecture, il n'en dériverait pas moins un édifice
ancien auquel il importe de conserver intact les formes

primitives et son cachet archaïque.

2°. Rétablissement du cordon mouluré, sous les fenêtres, à l'intérieur du réfectoire. Il est évident que cette corniche a existé primitivement, et dès lors on peut la rétablir d'après les fragments qui existent encore. Toutefois, afin de ne pas ébranler les précieux restes de peintures qui subsistent autour des fenêtres à l'est, et afin de conserver, à titre de témoignage, les fragments du cordon mouluré qu'on trouve sur cette paroi, on ne rétablira pas la corniche sur le mur oriental, et pour les autres murs, on veillera à ne pas les entailler trop profondément.

Il y aurait lieu aussi, en présence des traces de l'ancien cordon que l'on peut constater maintenant, de revenir sur une décision du Comité local des Monuments et de prolonger la moulure, en la coupant de biais sur les angles — tout autour de la tribune qui fait extérieurement saillie sur la paroi méridionale.

3°. Le Comité demande que l'on débouche les trois fenêtres restées au haut du pignon oriental.

4°. Les pierres taillées qui demeurent actuellement sans emploi, pourraient être utilisées dans la restauration du cordon le long du mur septentrional.

Il est vivement à désirer que la ville se tienne plus longtemps à faire exécuter le travail, de ce côté, afin que l'on puisse définitivement installer et disposer le musée lapidaire.

5°. Quant au portail d'entrée, au style Renaissance, il peut, sans inconvénient, être maintenu, à titre de docu-

ment archéologique; mais il conviendrait d'y mettre une autre
porte. Peut-être pourrais-on utiliser une de celles actuellement
déposées dans le Collège et qui sont du même style.

Le Comité s'occupe ensuite des mesures qu'il est urgent de
prendre pour conserver les anciennes dalles, tout beaucoup
s'effritent ou se fendent par suite de la brusque transition
de l'air, après plusieurs siècles d'immersion. Il faudrait
pour assurer leur conservation qu'on les fixe dans un
lit de chaux correspondant aux aspérités de la face infé-
rieure. Sur des tablettes de pierre, ce qui empêcherait
qu'elles continuent à porter inégalement et par là à se
déchirer. Les dalles sous les bords s'effritent seraient
servies dans des châssis. Enfin on continuerait à s'impré-
gner, au moyen d'un enduit gras, on aiderait à préserver
les dalles de l'humidité.

Pour le travail dont s'agit ici, nul ne serait plus à même
de le faire avec soin que le S. Schellwies.

Quant au placement définitif des dalles et autres fragments
lapidaires, le Comité charge MM. Laquet, Van Duyse
et Bettencourt de lui présenter un rapport spécial, qui se-
ra examiné dans notre prochaine séance.

Il sera écrit au Collège ecclésiastique pour demander un cré-
dit extraordinaire de 2000 francs afin d'effectuer ces tra-
vaux. Et raison de la délicatesse et de la difficulté de
ce travail, il devrait nécessairement être exécuté en régi-
sous la direction du Sous-Comité désigné ci-dessus. Le
s'il y avait emploi du crédit qui dans les limites
de 2000 francs, il serait dressé un état détaillé des
dépenses, que le Comité vérifierait avant de le verser.

tre à l'administration communale.

M. Frederiq veut bien promettre d'appuyer ces propositions auprès des autorités municipales.

Le Comité décide encore que le terrain formant terrasse devant le réfectoire sera aplani et proprement aménagé par le concierge Massant.

Il serait très souhaitable que la ville fesse planer une clôture couvenable, le long de la rue des Ruines, pour clocher le terrain acheté par la souscription due à l'initiative de M. le Président Wagner.

M. Pauli envoie encore l'avis qu'on pourrait ultérieurement défoncer sans inconvénient la vigne assez reculée qui couvre l'ancien care de l'habitation du desservant.

Le Secrétaire

Le Président

P. J. Paul Belmon. de Nilles

Séance du 27 Oct. 1892.

Le Comité se réunit le 27 Oct. 1892, à 10 h 1/2
De minutes au Musée d'Archéologie. Rue
Langue des Perres.

Assistent à la réunion.

M. L. Wagnier président. V. de Haeghen, Lacque
et Em. de Nive. M. Vander Driessche conservateur
Du Musée remplit les fonctions de secrétaire
M. Le Baron J. Bethune s'étant fait excuser
de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bethune
appelant l'attention sur le subside que l'Administration
communale a voté pour l'aménagement des
musées lapidaires des Perres de l'Abbaye. M. Bethune
fait mention dans sa lettre d'un coup en argent
provenant de la corporation des tireurs de vin
et qui sera mis en vente prochainement. Il
y aurait lieu pour l'Etat de l'acquiescer.

Il appelle également l'attention du Comité sur
la nécessité de remplacer M. Noyé récemment
décédé et qui faisait parti de la Commission
du Musée.

M. Vander Haeghen appuie la proposition de
M. Bethune en ce qui concerne ce dernier
point et pense que la candidature de M. P. Tri-
-serey s'impose.

M. le Président partage cette opinion, il serait
très heureux d'avoir entre dans la Commission
M. P. Trierey en de nos jeunes savants les plus

Obseques.

M. Van de Lathuys. M. Pirame pourrait prendre le place de M. Fredericq dans la grande commission.

M. Van Duyse. Dans quelques explications touchant le coupe d'art parle la lettre de M. Bohner. Cet objet provenant effectivement de la corporation des teneurs de vin, & longtemps appartenue à une famille de tonneliers du nom de Hoddeart, acquise par Minard elle fut lors de la dispersion du cabinet de ce dernier achetée au prix engagé de 1800^{fr} par feu M. Hye - de Crom. Les héritiers de celui-ci ont mis cet objet en vente. C'est une coupe du XVIII^e siècle, de travail aux bourgeois, tenant pouvoir s'acquies pour le Musée. J'ai été poussé aux enchères, à 700^{fr}. Le amateur l'a achetée au prix de 1100^{fr} pour compris. Je ne crois pas que valeur d'affection à part, cet objet soit à regretter à pareil prix.

Un médaillon en argent prov^t de la même époque a pu être acquis par nous au prix de 50^{fr} à la même vente.

M. Ernest Lacquet résigne les fonctions de trésorier qu'il avait acceptées sur les instances du conservateur & du comité.

Le Comité exprime à M. Lacquet ses remerciements pour le zèle avec lequel il s'est acquitté de ces fonctions.

M. Van Duyse joint à ces remerciements l'expression de sa reconnaissance personnelle.

grâce à son facas très simple dont M. Lacquet
a établi le service de comptabilité et lui
sera plus facile de s'acquiescer de cette partie
de ses fonctions.

M. Vander Maeyheu voudrait savoir dans
quelles conditions la ville alloue le subside
destiné à l'immensement de Musée
Lapidaire

M. Lacquet. Le subside de deux mille francs
est destiné à installer les pierres tombales
et pierres sculptées

M. Van der Maeyheu. Il y a lieu de se féliciter
de cet acte de sollicitude de l'Administration
qui permettra enfin d'installer les Dalles tumu-
-lairies et pierres sculptées qui ont été réunies
au prix de beaucoup de démarches depuis
de longues années. Toute d'un emplacement
considérable nombre de ces pièces ont demeu-
-rés exposés aux intempéries de l'air et en
ont beaucoup souffert; quelques unes jointe
de lacunes suffisants ont retournés contre
les murs, il sera enfin possible de
donner une place digne d'elle à cette
collection dont la haute valeur a été
reconnue par tous les hommes compétents.
M. Wagnon rappelle que le comité a chargé
spécialement de l'installation de ces collections
M. A. Lacquet, Botheu et Van Duyse. Il
peut être le personnel du service technique

et les entrepreneurs chargés par la ville Des travaux
 D'installations ~~seront~~ suivront ~~les~~ volontiers les indica-
 tions de ces Messieurs

M. VanderHaeghe Il faut voir les documents
 Qui se composent le mur de la chapelle peut être
 classés avec ordre et d'une manière définitive mais
 il n'est difficile peut être de suivre une œuvre
 systématiquement chronologique. Un grand nombre de
 dalles se trouve dans un état de vétusté qui
 nécessite des menagements soignés et même
 certaines restaurations. Le subside alloué par
 la ville de Sera sera en partie à couvrir ces
 travaux préliminaires indispensables, sans
 eux, une bonne installation est impossible.

M. Lacquet fait observer que l'on ne pourrait
 procéder immédiatement aux travaux d'installations
 On a entamé les travaux d'aménagement de
 l'église abbatiale avec beaucoup de bonne volonté
 et une partie de ces travaux est déjà arrivée jus-
 qu'à Louis, mais il reste des réparations urgentes à
 effectuer, notamment au mur qui fait face à
 la nouvelle église S. Madeleine. Ce mur doit
 être rétabli dans son état primitif, l'archevêque
 Com. en envisageant et s'est décidé à exécuter ce
 travail, mais faute de ressources, elle est
 décidée à en tenir en réserve. Et aussi
 longtemps que les conditions nécessaires à la
 mise en état de cette muraille, n'auront
 pas été effectuées, on ne pourra installer

les collections. Il va de soi, en effet, que lorsque
les pierres tombales et les autres objets formant
le musée auront été placés le long du mur
et encastrés dans celui-ci, les travaux de
réfection sont de nature à compromettre
gravement la sécurité des collections.

M. Weyers estime que ces considérations sont
de nature à frapper l'administration communale
et, malgré tout, bien que le Comité ne s'occupe
de questions de ce genre peut être pour tout
le monde en termes assez clairs que pour
ceux qui ont eu l'occasion de se familiariser
avec tous les détails de l'édifice et des
collections dont il s'agit. La vérité se ferait
sans doute pour tout le monde si l'on pouvait
réunir en une conférence M. l'échevin
des Travaux Publics, M. l'échevin des Beaux
Arts et la sous-Commission spécialement
chargée de l'installation. On inviterait
également à assister à cette réunion M. l'archi-
tecte de la ville, M. de Neve, Vander Stuyven
et le Président du Comité se joindraient
à ces Messieurs et si l'on pouvait se rendre
à l'Abbaye de St. Bavon, les questions
seraient sans doute assez facilement résolues
sur place.

M. le Président charge M. le secrétaire J. F.
de solliciter de M. l'échevin de l'ign. une
réunion à laquelle le Comité sera invité.

M. F. Vanderhoyghen informe le Comité sur les
travaux effectués à l'église St Jacques ont fait découvrir
entre divers fragments de sculpture, une statuette en pierre
blanche qui semble remonter au XIV. siècle. Et qui repré-
sente un guerrier combattant. Cet objet se trouve
entre les maçons de M. le Curé de Saint Jacques, et
M. Van der Haeghen espère pouvoir bientôt mettre le
Musée en possession de cet objet qui offre un intérêt.
Le Comité approuve les achats faits sous compte
Du Musée aux ventes Rogiers et Vermeeren.

La séance est levée à 1 h. 1/4 de relevée.

Chaque de moi pas insente pas M. Bethune.

Séance Du 28 Juin.

Le Comité est envoyé conformément à une
lettre adressée d'Ortende au Conservateur par M.
Weynes (28 Juin.) M. le Président s'occupe de
ne pouvoir assister à la réunion l'état de sa
santé le retenant au village de la bord de la
mer. Il a reçu une lettre de M. le Baron Bethune
de Villers l'informant de ses démarches que l'hon-
orable membre Du Comité est obligé d'adresser à
la ville. Les fonctions de député pernicent de
la Flandre Orientale l'obligent à quitter Gand
sans esprit de retour M. le Président s'empresse ainsi:

- " Depuis notre dernière réunion j'ai reçu la dernière
- " de votre excellent Secrétaire M. le Baron Bethune
- " qui est allé résider à Bruyes. Je regrette vivement
- " de ne pas avoir sa lettre sous la main. Il remercie
- " en termes chaleureux ses collègues des bonnes relations qu'il

" a toujours été avec eux. Je suis sûr que le
" Comité de son côté tendra à consigner au procès
" verbal l'insuffisance de sa reconnaissance pour les
" services que lui a rendus M. Balthus et pour
" la cordialité dont il a toujours fait preuve dans
" les rapports avec ses collègues. Une lettre en
" ce sens devrait je crois lui être adressée par le
" Comité. En attendant qu'il M. Balthus ait été
" remplacé comme secrétaire vous voudrez bien
" s'occuper de remplir les fonctions. M. Balthus
" m'a remis tous les documents relatifs au Musée
" qui étaient en sa possession. Ces documents se
" trouvent chez moi à Gand. "

Extrait de la lettre adressée à M. Balthus par
le Secrétaire J. J. conformément à la lettre
ci dessus.

à Monsieur le Dr J. Balthus de Viller
Tongres.

Monsieur

Le Comité Directeur du Musée d'Archéologie de
la ville de Gand, a dans sa séance du 28 Juin
reçu communication de la lettre par laquelle vous
notifiez à son honorable Président M. Wagense votre
démission des fonctions de membre - secrétaire de dit
Comité.

C'est avec le regret le plus profond que le
Comité a pris acte de cette détermination expliquée
et rendue irrévocable par votre changement de résidence

42

Les rapports déjà longs qui nous unissent dans l'effort d'une
tâche commune, nous ont mis à même d'apprécier en même
temps que le zèle et le talent apportés par vous à l'accomplisse-
ment de vos fonctions de secrétaire, l'urbanité et le tact
parfait que vous avez en toute circonstance montrés dans
vos rapports avec chacun de vos collègues.

S'il me now est par permis d'espérer que vous resterez un
jour vous fixés parmi nous, nous sommes dans la
certitude que vous demeurerez avec nous de cœur et
que toujours nous pourrions continuer à compter sur
l'appui de vos lumières appréciées, croyez le bien, Monsieur
à leur juste valeur.

Truilly Monsieur le Baron, agréés, avec l'assurance
reitérée de notre vif et profond regret, l'assurance
de nos vives et durables sympathies.

Paul Comité. Directeurs

le Conservateur. secrétaire g. g.

H. Van Doye.

3 Juillet 1893.

Source Du 29 tout 1894.

Truilly. M. le Marquis Président. Lüneburg
Sturmer. Louis le quest. L. de Nive. Van der
Haeghen.

A. H. Van Doye conservateur fait
fonctions de secrétaire

M. Van Doye donne lecture de la procès verbal
de la précédente séance - approuvé -

Donne lecture de M. Potthuis remerciant -

Le Comité des instruments si cordialement en
lui ont été exprimés.

M. Van der Maeyken donne connaissance de
l'existence d'une statuette en pierre taillée
qui semble être XIII^e siècle. Elle représente
un homme embottant avec deux
petits boucliers rond et deux sorts
de bagues. M. le Curé de St Jacques
est d'accord avec la fabrique d'y lui
pour accorder le transfert de cet
objet au Musée.

M. le Conservateur fera les démarches
nécessaires.

M. Lacquet insiste sur la nécessité
d'obtenir du Collège l'achèvement des
travaux de réparation du Musée l'opé-
ratoire.

M. Wagners. Dit que l'administrateur
commune ne possède pas les resour-
ces nécessaires.

M. Lacquet Dit que la souscription
pour l'achat du terrain contigu à
l'ancienne cuisine des moines devait
d'après la délibération de M. le Bourgeois.
être employée à la réparation
des locaux du Musée. En réalité on
a prélevé sur la souscription s'élevant
à 3100 fr une somme de 1500
côté d'une grille de clôture en

43

vois d'exécution. Peut-être 10000 f que
l'on pourrait employer pour les premiers
travaux à effectuer.

C'est dans ces termes que le V. M. Van
de Weyer a exposé la situation au
nom de la Commission locale des
Monuments sans que le Collège ait
modifié sa manière de voir.

M. Wagner pense que le collège a été
affrayé des frais que nécessiteraient les
travaux.

A l'acquet. Je ne le puis pas car le collège
ayant reçu de l'architecte un devis
de 6000 f comprenant les travaux
à exécuter au mur du refectoire
percé de baies gothiques - quels travaux
vraiment urgents - a demandé à un
fonctionnaire de Dresde un devis complet
de tous les travaux que l'on pourrait
exécuter au refectoire et à l'abbaye
et l'on est ainsi parvenu au chiffre
de 10000 f. bien fait pour découra-
ger les partisans de la restauration.
M. VanderWeyer croit que ce chiffre
ne serait pas si énorme que l'on
doive recourir à consacrer une collection
pour aussi dire unique et dont
la formation à profit de grandes
dépenses et a donné beaucoup de peine.

Dans l'état où elle se trouvent les
Dalles funéraires de l'abbaye souffrent
beaucoup. Celes qu'il a été possible
de déchiffrer lors de leurs extractions
ou Cuyffot ont devenues illisibles
M. M. Lacquel et Vaudry appuyent
cette assertion de l'honorable membre.

Une lettre sera adressée au collège
dans le sens des observations qui
viennent d'être échangées

Séance du 28 décembre 1893.
La Comité Directeur Du Musée
se réunit au local de la rue
Lange des Pierres à 11 heures 1/2
Du Matin

M. le secrétaire J. J. donne lecture de
procès verbal de la précédente
séance lequel est approuvé.

La lettre adressée au collège dans
le sens des observations formulées par
les membres Du Comité est demeurée
sans réponse.

Le secrétaire J. J. est chargé
d'écrire une lettre de rappel.

Il donne connaissance ~~de~~ la commission
de transport qui a été opérée de
la statuette en pierre taillée provenant
de l'église St Jacques, quelques

47

fragments provenant de statuettes analogues
et présentant beaucoup d'intérêt, ayant
été recueillis à la même place ont
été également remis par M. le Curé
pour être placés au Musée.

Nominations de
nouveaux mem-
bres.

M. le nouveau Doyen lecture Divine Lettre
Du Collège ecclésiast. nommant en rem-
placement de M. M. Neyt, decédé et Bethune
Dernier M. M. de Mare, Linnander
et Paul Frédéricq.

M. de Mare assiste à la séance.

M. Paul Frédéricq. s'excuse de ne pouvoir
accepter la tâche que lui offre le Collège
Ecclésiast. mais la multiplicité de
ses occupations le force à refuser.

Le Collège a désigné
en remplacement de M. M.

Cannuel, Tris, Des Champs, Chev. Has
de Michelle, Louis de Haut, Prosper
Framis, Robert d'Heyvettie, le
Collège a désigné: M. M. Pirenne,
Nambot, César Inweck, A. Detry,
J. Delvin et Florin, Van Duyse
M. le Président Waeyens exprime le
satisfait que causent au Comité ces
nominations long temps attendues. La nomina-
tion de M. de Mare, notamment et la
concentration de nombreux services rendus à
la cause de notre archéologie nationale.

Une lettre de remerciements a été adressée
à M. le Chevalier De Starbure de Wejenbuck
pour le Don par lui fait au Musée
De portrait d'un de ses ancêtres le
Sculpteur gantois Van Poete, portrait
carré à Rome en 1766 par le peintre
brugois Suvci.

Des remerciements ont été adressés de
même à M. Henri De Ruel des ingénieurs
à degré pour le Don par lui fait
au Musée d'un fusil à aiguille pro-
venant d'un des espèces de fusils de
la ville de Gand et d'une série
de Despis ayant trait à la topogra-
phie de Gand. Ces derniers sont
cités à M. le Bibliothécaire de
l'Université qui les utilisera pour
l'Atlas de la ville de Gand.

Le Comité chargé de conserver de
suivre les fouilles qui vont être faites
dans le lit de l'ancien Zuyt est
pari d'Oron, au port de l'aitage
le Comité obtient de M. le Bibl. de
l'Université l'apport au Musée d'une
série de planches de l'Atlas de
la ville de Gand. Les dépenses que
recueillera ce travail seront prélevées
sur le budget du Musée.

Le Musée a reçu à titre de Don, de M. Van

45
M. le Conservateur Braun, un marteau de piole en fer
forgé provenant de Quartier Saint Jean
en démolition.

M. le conservateur dit que la lettre écrite à
l'Administration communale pour obtenir
la reprise des travaux de réparation de l'ancien
refectoire de l'Abbaye de St-Basme est
devenue sans réponse.

M. le Président s'engage à faire une deman-
de personnelle pour obtenir que les
travaux soient le plus tôt possible
inscrits au budget. Il fera reporter pris
de l'Administration communale que des
subsidés seraient sans aucun doute
obtenus du gouvernement qui a toujours
pris à cœur de contribuer à la res-
tauration de nos anciens monuments.
La séance est levée à 1 heure de relevée.

Séance Du 6 Aout 1894.

Local du Musée, rue Luque des Pierres.

Présents: M. M. Wagnel, président
Pozzani, Lacquet, de Mare, M. Van Doye
remplit les fonctions de secrétaire

Le procès verbal de la précédente
séance est lu et approuvé.

M. le conservateur donne connaissance
au Comité des acquisitions obtenus par
les collections grâce au transfert des archives

De l'administration des Hospices civils

Ces objets sont notamment :

793

Un triptyque Du 16^e siècle sujet religieux
autres inconnus (sans valeur d'art)

Un tableau avec armoiries rappelant
les noms des principaux bienfaiteurs de
l'hospice d'Anvers.

Un tableau Du 17^e siècle provenant
du même hospice et représentant le
Christ devant Pilate. (sans valeur
d'art.)

Une très grande cheminée lambrquée de
chêne partiellement décorée de sculptures
époque Louis XIV.

Une rampe d'escalier (même époque) chêne.
(Ces deux objets très volumineux ont été
provisoirement déposés au Musée des
ruines.)

Un grand coffre en chêne avec ferrures
Du 17^e siècle.

Douze chandeliers en bois sculpté et peints
Quatre id. Bois 18^e siècle

Quatre id avec statuettes

Deux statuettes bois

Trois chaises et un fauteuil dit Rubens
en bois de noyer recouvert de velours rouge

Statue de la Vierge 17^e siècle bois

Id. terre cuite 18^e siècle

Id. S^t Joseph. id.

Porte en creaille avec portrait peint à l'intérieur
du couvercle.

Petit miroir avec cadre en cuivre repoussé
Petite dalle en cuivre usée commémorant
une Érection faite par Nicaise de Bels et
Marguerite Van Leut.

Ceux petits fragments d'une dalle tumulaire
du XV. siècle travaillée sur deux faces.

Une porte en stuc sculpté époque de
la Renaissance

Une id. Gothique d'art de hameaux dit
à parchemins.

Porte en carton avec pain en cuivre, sans
valeurs. Lujes, vings galus faux.

Plusieurs fragments de dalles tumulaires en
marbre 18. siècle.

Petite tague de fayes fcs fndu.

M. Lecquet demande si les vitraux qui
se trouvaient à l'ancien local des archives
(Hospice St. Jean) ont été également remis
au Musée.

M. Sans Doye. Les jurés.

M. Lecquet Remercierait pour les
richesses. Une lettre sous ce nom au
adressé à la Commission des Hospices
de Comité jugé favorablement les
copies en fac. simili exécutés par
M. Buehrs d'après les originaux relevés il
y a une trentaine d'années à la chapelle

Envoilà vers cette époque de N. D. des
Serrondelles. Le Conservateur est autorisé
à payer à M. Breyers le prix convenu
de 100 fr.

M. le Conservateur donne lecture d'une
lettre de M. le sous-secrétaire des Hospices
autorisant M. Breyers à dégrader les
peintures découvertes à la chapelle des
Trois-Rois, et à les copier à ses frais.
Aussitôt ces copies terminées on pourra
les examiner et voir s'il y a lieu
de demander copie à M. Breyers.
M. Van Dujyn rapporte que parmi les objets
facés confiés au musée à titre de dépôt
et depuis restitués à l'Université, un
certain nombre semblent plutôt
convenus aux collectionneurs de la ville.

On trouve en ce plat en métallurgie
italienne d'une assez grande valeur,
une statuette d'Alcibiade représentant
l'enfance et poignardant etc. Ces
objets ne peuvent être d'aucune utilité
sérieuse à une collection d'étude archéol.
logique.

M. Wagnier partage cette manière de
voir à certains égards. Les études archéol.
logiques universitaires n'embrassent pas
certaines catégories d'objets d'art, en tout
cas de l'ensemble avec laquelle par

M. le president

M. Hacquet. Le chef d'ordon de la confrerie St. Sébastien a décidé il y a peu de temps et les objets formant le mobilier social de cette confrerie une des plus anciennes de la ville, et consistant en tableaux, Ecupeaux, cartels coupes d'orfèvrerie etc. Devront être transférés chez un nouveau Doyen. C'est une mes dernière faite près de la commission de la société par M. de Mare, president d'honneur de la Confrerie St. Sébastien déciderait elle les confrères à confier leurs objets à titre de dépôt au Musée.

M. de Mare fera bien volontiers la démarche que l'on sollicite de lui.

M. Hacquet fait observer que les sociétés dépositaires demeurent propriétaires de leurs objets et peuvent les retirer aux. nouveau et quand il leur plait. Les confreries de St. Antoine, de St. George et la société de Tanteinisten ont mérité d'être
Le Comité donne approbation à l'achat d'une chasuble de 16^e siècle, velours rouge avec orfrais brodés de figures dans le goût de Van Orley. -

une coupe à deux recipients en argent ciselé, d'un bas relief en albâtre et de deux paires pantoufles anciennes.
La séance est levée à 1 heure de relevée



Séance Du 28 Décembre 1894.

Local du Musée, rue longue des Pierres.
Sont présents M. M. Weynes, président. de
Lemburg Herme vice président Sander
Haeyhe, Royghe, de Nève et Laeyzel
membres.

M. Hermeaux Van Deyn conservateur remplit
les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la précédente séance
est lu et approuvé.

M. Van Deyn rend compte de l'heureux
résultat des démarches qu'il a été
chargé de faire auprès de la commission
des Hospices civils pour obtenir remise
des vitraux ornant jadis le local
affecté aux archives des hospices.

Ces vitraux au nombre de huit ont
été obligeamment remis au Musée
par M. Van der Haeyhe architecte
des Hospices civils. Une lettre de
remerciement a été remise à ce
fonctionnaire.

M. le général Dupont a fait don
au Musée d'un baromètre du commerce.
- ment du présent hôtel.

M. Derrevaux Niz. place du Lion d'Or
a fait don d'une douzaine de briques
en terre cruite moulurée à figures
provenant d'une maison démolie rue

De la Vallée

Monsieur le Chev. de Neve veut bien qu'il y aurait
 lieu de recueillir des fragments des revêtements
 de marbre ornant jadis le hauts de de
 choeur de l'église St. Bavo et récemment
 démolis. M. Mortier l'archevêque chargé des
 travaux de St Bavo, avait disposé à cet effet
 quelques échantillons de ces sculptures dont
 l'exécution est très remarquable, et que
 l'on pourrait consacrer au musée des ruines.
 Le Conservateur dit qu'il a obtenu par
 l'intermédiaire du collège, de l'administration
 provinciale, grâce à la bienveillance
 entremise de M. St. Mortier architecte
 provincial, une interposante de la part
 de l'église St-Bavo. M. Mortier a eu
 depuis y voir la dalle de Hubert
 Van Eyck mais personnellement M.
 Van Dujyc déclare n'avoir pas toutes
 les garanties désirables touchant cette
 attribution.

En tout cas cette pièce a été
 transférée au Musée lapidaire
 en fragments et déposée dans le
 local ayant servi naguère de
 réfectoire à l'abbaye. M. Van Dujyc
 fait à ce propos observer au comité
 qu'il est regrettable que l'on n'ait
 pas, conformément aux vœux expr.

- mis par le Comité Directeur de
Musée, de concert avec la Commission
Locale des Monuments revêtu une
porte dans la quelle se trouvent
construite au prolongement Du mur
de l'ancienne cuisine, lez le
terrain acquis par souscriptions
par divers particuliers devenus
d'impêcher le cloisonnement et la
vente de ce terrain par le Collège.
Les transports de pierres généralement
très lourdes et peu maniables doi-
vent se faire d'une façon relati-
vement coûteuse. Il faut leur
faire faire à bras d'hommes
le long circuit de la rue des
ruines au refectoire ou bien démolir
la palissade en bois qui touche à
cette construction et les hisser avec
des cordes, les pierres à hauteur du
petit mur maintenant le terre-
plein où se trouvait l'ancienne
cuisine.

M. Lacquet dit que toutes les démarches
ont été inutiles à le Royumonte
ne voulant pas que l'on crût une
nouvelle entrée à l'abbaye, ou
qu'il n'entend pas y placer un
concierge.

49
M. Wagnier président, exprime le regret
que le collège n'ait tenu aucun compte
d'une exigence matérielle inhérente à
la nature du local et sur laquelle
les commissions compétentes avaient été
d'accord et qu'elles ont en toutes lettres
signaliées à M. le Doyen maître.

M. Van Dujyn conservateur revient sur
un objet précédemment exposé : Il demande
que certains objets plutôt de domaine
de la sculpture artistique, transférés par
M. le professeur de Sculpture au local
de l'Université, soient restitués en dépôt
au Musée d'Archéologie conformément
à une première décision du conseil
académique. M. Wagnier promet de
voir M. de Ceuleneer à ce sujet.

M. Van Dujyn conservateur sollicite de M. G. N.
de Maastricht une démarche près de la
Société S. Sébastien Duit l'honorable
membres et président d'honneur en vue
d'obtenir le dépôt au Musée d'une
partie de mobiliers artistiques de cette
ancienne Eglise. Plusieurs copies
en collés, des drapereaux, cartels portraits
etc se trouvent en dépôt chez la
veuve des Prévôts feu M. Blumant.
Il est probable que le receveur de
ce dernier ne devra pas garder ces

Objets dont plusieurs sont enroulés et
présentés les dépôts au Musée, à l'imitation
des Gildes de S^t Antoine et S^t Georges.
Une lettre n^o adressée d'une main
à M. De Maers.

Le Comité auroit ensuite l'honneur
d'une petite collection d'instruments
de médecine.

D'une tabatière en argent, prap de
ter de la confrérie S^t Georges.

de deux chapeaux ps et lactos

D'un pied droit de cheminée en
pierre blanche sculptée, provenant

du couvent des capucins de
Bruges (14^e siècle) mesur libre.

D'une collection de ferronneries itali-
ennes, laquelle n^o payé en

partie à l'aide du crédit encore
disponible (soit 240.) en partie

dans le courant de prochain
exercice trimestriel (300 f)

Une offre de fr. 300 n^o faite
pour une panoplie en bois sculpté

et peint qui couvrirait surtout
pour l'ameublement de la petite

salle (travée) renfermant les objets
de la gilde S^t Antoine

du musée et levée à 1 heure



Séance Du 10 Décembre 1875.

Le Comité se réunit au local de la rue
longue Des Pierres. à 11 heures Du matin.
étaient présents :

M. M. de Limbourg-Sturum, vice president, Trid.
Van der Haegheus. Baron de Neve, Baron
de Moere, Ernest Loxquet membre
M. Lou Doyse concors. fait off. de secret.

Le proces verbal de la precedente séance
est lu et approuvé.

Notification est donnée au comité de
la Demission offerte par M. Waynes de
ses fonctions de president du Comité.

L'honorable professeur allegue l'état
precaire de sa santé qui le force à
garder la maison.

M. de Comte de Limbourg Sturum donne
connaissance au Comité d'une lettre de
M. Waynes. Cette piece sera déposée
aux archives Du Comité. A exprime
tout le regret que la Decision prise
par M. Waynes lui inspire. Les regrets
qu'il éprouve seront partagés par
le comité tout entier, que de longues
années de travail en commun ont
mis à même d'apprécier le talent
et le dévouement mis par M. Waynes

au service de la cause de l'archéologie
locale. M. le ^{Vice} Président espère que la
santé de son éminent collègue ne
tardera pas à se raffermir et que
nous aurons bientôt le bonheur
de retrouver parmi nous M. Waynes.
Celui-ci demeure membre de notre
comité et pour toute assistance nous
serons souvent offerts de profiter de
sa grande expérience et de son dévoue-
ment.

M. le secrétaire J. J. et P. Changé écrit
à M. Waynes de la part du comité
de façon à lui transmettre les
regrets exprimés par M. le comte de
Limbourg - Strum et partagés par
tous ses collègues.

Le comité est appelé à procéder
à l'élection d'un président en rempla-
cement de M. Waynes démissionnaire.
M. le Bar. de Neve propose au Comité
de choisir son choix sur son Acé - Prési-
-dent M. le Comte de Limbourg -
Strum le collaborateur le plus aimé et
de regretter M. Waynes et de choisir
comme vice - président M. Ferd. Van der
Hayhen, qui est le véritable fondateur
de l'Association d'archéologie, le père de notre
Association. Neve ne convenons dit M. de Neve

mieux honorer des services rendus pendant une
 longue vie d'années ni mieux remplacer
 le président devoue que nous perdons. (adopté
 M. M. le comte de Lumburg. Hermin et Ferd.
 Van der Haeg les acceptent et remercient leurs
 collègues de la confiance que ceux-ci leur
 témoignent.

M. Lu. Laquet demande que le comité
 se réunisse désormais à des dates plus
 rapprochées.

L'assemblée de tenir une assemblée,
 réglementairement (conformément au règle-
 -ment) tous les trois mois. Si des objets
 intéressant le musée exigent d'autres
 réunions, les convocations sont faites
 par le secrétaire d'après les instructions
 de M. le président.

Le Comité s'occupe ensuite du remplacement
 de M. Paul de Cécile, membre du comité
 et de M. Paul Frederix qui désigne par
 le College Scherrial en Dec. 1843 en
 même temps que M. le Com de Maere
 a refusé d'accepter une charge qui ne
 conviendrait point d'ailleurs avec ses
 occupations déjà trop nombreuses
 M. Laquet fait observer qu'il y a lieu
 aussi de pourvoir au remplacement
 de membres de la grande commission.
 M. de Nive propose de faire une démarche

prés de M. le doct. Deuffe afin de le
décider à accepter de faire partie
du Comité. M. Lacquet a la conviction
que M. Deuffe acceptera lorsqu'il
lui sera démontré qu'il peut rendre
service à l'archéologie.

M. De Nove propose de ne pas perdre
de vue cette affaire et d'aller trouver
sans retard M. le docteur Deuffe.

Le Comité n'aura à heures en
vue de cette démarche M. de Maure
s'excuse de ne pouvoir y participer.
M. le Chanoine Van den Heyn est
désigné comme candidat à la place
qui est demeurée vacante par suite
du refus de M. Frederix.

Des permutations pour les places devenues
vacantes dans le sein de la Grande
Communauté seront faites à la
prochaine réunion qui sera fixée
au 17 décembre.

Le Comité homologue l'achat du ruban
d'argent dont il a été question dans la
précédente séance ainsi que des
objets suivants.

Une draperie en soie verte héraldique et
Dore, provenant de la société gantoise
de petite orbalite dite : Société de
Saint André.

52

Un cartel oblong en bois sculpté provenant
de l'ancienne corporation dite: Gilde van
Onze Lieve Vrouwe te Water.

Plaque de cheminée Du 16^e siècle
travail flamand avec figures mythologiques.
Montée de porte, bouclé et entrée de serrure
travail auvernois.

Un habit de cour deus XV Du prix de
175 fr est remis au Comité, on décide
D'en offrir la somme de fr. 150.

Le Comité se retire à 1 heure de relevée.

x

x x

Le même jour, conformément à la décision
prise le matin les délégués se sont réunis
chez M. le Doct. Demoffe. Etant présents
M. le Comité de Lemburg Adrien Desjardins
J van der Haeghen vice président, P. de Nive
En. Lecquet membres, P. H. V. Deyse f. f.
de secrétaire.

M. le doct. Demoffe préf. par M. le président
accepte de faire partie Du Comité, il
renvoie le Comité de l'honneur qui lui
en fait et promet de contribuer à la
prosperité Du musée autant qu'il lui
sera possible et notamment de venir
aussi souvent que De besoin, D'assister à
au Comité près de l'administration comm.
- unale Durs il fait partie.

~~~~~

Minute de la lettre adressée à M. Paquet  
au nom du Comité.

Mes Honoré et Cher Collègue.

C'est avec le plus profond regret que  
le Comité de Musée & Archéologie a pris  
notifiations de la décision adoptée par vous  
de renoncer à sa présidence. Les motifs qui  
vous dictent une détermination bien sage  
pour notre commune entreprise ajoutent  
encore aux sentiments excellents par votre  
lettre chez tous vos collègues.

De longs rapports marqués de cordialité et  
d'un sympathique empressement ont mis  
chacun de vous à même d'apprécier la  
noblesse de votre caractère, l'étendue de  
vos talents. Croyez le bien. Les services  
rendus par vous à l'Archéologie et particu-  
lièrement à la Direction du Musée  
communal dont vous êtes un des plus  
zélés défenseurs et l'un des fondateurs,  
ces services ne sont pour rien de votre oubliés.

Combien nous regrettons que l'état de  
votre santé vous force à résigner  
prématurément les fonctions que  
vous occupiez depuis plus de douze ans  
d'une manière si distinguée. Nous con-  
somons toutefois l'espérance que vous ne  
 tarderez pas à recouvrer la santé et

à reprendre la place que vous occupez parmi nous.

Truilly, Mame et Honoré catholique reçoivent, avec l'expression répétée de nos regrets, l'assurance des vœux que nous formons pour votre prompt rétablissement.

Pour le Comité.

Le Com. j. f. de l'école  
H. Van Deyck

Acte du 17 Dec. 1895 Local rue Longue des Pierres. 11 heures du matin

Présent M. le Comte de Lumburg Président membres présents. Ferd. Van der Haeghen. de Mame de Nieu. M. H. Van Deyck j. f. de l'école.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le Comité a arrêté une liste de candidats en remplacement de M. de Camille. M. Deschamps des Haes, Louis de Houdt. Prop. Grunet. Robert d'Hayvettes. Sont désignés M. de Preume. Raoul Cesar Sweest. A. Detry. J. de Lenois et Honoré Van Deyck.

Notification a été donnée en Dec. 1893 à ces nouveaux membres par le collège. Ces Messieurs n'ont encore été convoqués à aucune réunion, et seuls des vocatures se sont déclarés parmi eux.

M. A. Detry a voulu savoir ainsi que M. de Van Deyck.

Il inviterait de même remplacé M. M.  
Lefebvre - vanden Keyse et Dobbelaere  
décédés ainsi que M. M. le Baron de Neve et  
les laequet appelés à faire partie Du Comité  
Directeurs.

Le Comité propose Les candidatures suivantes.

Nicolas Vanden Haeyhen archiviste  
Victor de Waffe professeur à l'université  
Anth. Verhaeyhen Ingénieur - architecte  
Joseph de Waele Architecte  
Anton Henis artiste peintre  
L. Montois Architecte provincial.

Ces propositions seront soumises à l'admi.  
communale.

M. laequet émet le vœu que les travaux  
votés par le conseil communal en vue  
de la restauration du refect. de l'abb. Saint  
Baron et Du classement des collections  
Du Musée lapidaire soient exécutés aussi  
promptement que le permettra le retour  
de la bonne saison.

M. de Neve est désigné pour prendre part  
aux travaux d'installations Du Musée  
en remplacement de M. J. Bathune  
deuxième journaier.

Le comité approuve les comptes Du concurrense  
et vote l'achat de divers objets dont la nomi-  
clature se trouve à l'inventaire.

Le conseil est levé à 12 1/2 heures

57

Séance Du 4 Février. 1896.

Le Comité se réunit chez M. le Président comte de Lambergh-Stirum. Présents. M. Van der Haeghe, vice-président. Chev. Emile de Nève, Ernest Laeghet. M. H. V. Dujard J. J. de vice-taire  
Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le secrétaire donne communication d'observations que lui a présentées M. l'éclaireur Roddaert sur ce qui regarde les nominations de membres du Comité et de la Commission générale.

Il paraît de règle que le collège désignerait des membres du Comité parmi les membres de la Commission générale. Il conviendrait donc présenter au collège six noms et de désigner aussi au collège deux membres que le Comité Directeur considérerait comme particulièrement aptes à remplir les travaux.

Le Comité désigne M. M. Victor Van der Haeghen, Victor de Koffe, Joseph de Waelle, Arthur Verschueren, et Van der Heyn. signalant comme membres à élire au Comité M. M. Victor de Koffe et Victor Van der Haeghen.

M. le conservateur fait oralement rapport sur les mesures arrêtées pour l'ouverture du Musée des mines par la sous-commission spécialement chargée de ce travail.

Les mesures sont approuvées.

M. le Baron de Maere fait connaître au Comité  
les remerciements qu'il a reçus concernant  
une offre d'achat faite au Collège  
en ce qui concerne deux ou quatre  
plaques, ainsi que des monuments du Peffro  
appartenant au Musée Communal.

Le Comité à l'unanimité proteste contre  
l'idée d'une telle acquisition, mais décide  
de surcroît à toute résolution jusqu'à ce  
que la nouvelle des offres faites pour  
les plaques de Conseil de Brète soit  
officiellement notifiée à son bureau.

M. Gruet demande si le transfert  
des plaques tombales en l'absence notamment  
celles provenant des monuments de Guell.  
Museum et Marguerite de Bruye  
pourrait être effectuée au Musée de S.  
Bavon. D'après lui une solution affir-  
mative s'imposerait.

M. Van der Haeghen croit qu'un tel transfert  
serait très dangereux.

M. Gruet dit que des mesures doivent  
être prises pour assurer la sécurité de  
Musée de Saint Bavon, et qu'il sera  
en tout état de cause nécessaire de  
recourir à une surveillance régulière  
de l'édifice de S. Bavon.

M. Van Duyse demande si l'on ne pourrait  
assurer la conservation des dalls de



Les faucelles Muesmact en les ajustant dans  
une feuille de plomb, c'est à dire en retable.  
fait autant que possible les choses dans leur  
état primitif

Il aurait lieu aussi d'acquiescer les objets précieux  
du Musé de la rue Layue des Terres contre  
Les convoitises des filous. Cela se pourroit  
fort bien se trouver surcitées par les offres  
vraies ou prétendues Dunt les plaques de Cornuel  
de Pont tout l'objet au moment. Une fois  
ces objets transportés en Angleterre il seroit  
impossible de les récupérer.

Il conviendrait placer ces objets et D'autres  
pourraient une valeur intrinsèque assez consi-  
-dérable dans un coffre fort.

La question sera prochainement examinée  
La somme est levée à 12 h 1/2.

Mémoires du St Ferras

Chouable à trois boîtes d'acier de 10. scale  
Tuit de clouf à rouet de 18. scale inverte  
de ceuvre et de naere

Plaque de foyer faite aux armes de l'abbaye de  
St Hubert.

Id aux armes de Navarre. Fr. Charles V.

Id " " " " armes tropiciées

Id. aux armes, St Michel archange

Scrau de l'ancienne société Les Freres d'armes  
De St Empire.

Annuaire de M. Mass.

Localités le sud lorsque des Paris.

Stans secrets M. de Luxembourg. Stienne  
président M. de Nève. Tard. Voues des  
Kaezha. En. Loezquet. Voues Doyse J. f.  
de l'écriture.

L'ordre du jour appelle la Discussion sur les  
moyens à prendre pour assurer mieux la  
sécurité des objets de collections les plus  
précieux et notamment les plaques des  
métriciens du Belfroi.

M. Voues Kaezha propose la construction  
d'un coffre fort, semblable à celui que  
possède depuis peu la Bibliothèque de  
l'Université et qui est également à l'abri  
du feu et de l'effraction.

M. Loezquet estime qu'il y a lieu de conserver  
les dispositions actuelles dans ce sens que  
les objets précieux et ceux de valeur  
renfermés dans le coffre qui les abrite  
actuellement et qui provient lui-même  
de l'ancien « secret » de notre Belfroi commu-  
nal. Il voudrait un coffre blindé  
et à l'abri de feu en l'in juge  
plus le coffre en bois et jet actuelle-  
ment employé comme débris.

Après une discussion à laquelle prennent  
part M. de Nève, Voues Kaezha, de  
Luxembourg Stienne et Loezquet, le comité

decide qu'une chaise de bois de sapin en  
 cette cave de bleus qui est coffré fort  
 tout place dans une niche qui, protégée  
 dans l'espérance d'être mieux conservée  
 également. Les laissent devant de  
 l'œuvre des conservateurs.

Une discussion s'est élevée sur la  
 proposition faite par M. Van der  
 transposés au local des Ruines St' Borne  
 les sépultures en bronze de la sépulture  
 de Guillaume Wessenaar et de sa  
 femme

M. Van der Heyden croit que ces objets  
 si précieux ne trouvent pas au local ou  
 obtenu l'assurance toutes les garanties  
 désirables et protections

M. Loequet juge qu'il conviendrait mieux  
 au nouveau musée tout ce qui concerne  
 l'art monumental dans ses supports  
 avec les sépultures antiques existant à Louvain  
 sera en tout état de cause nécessaire  
 d'assurer la conservation des Musées de  
 St' Borne deux fois régulièrement non  
 seulement le jour mais même la nuit

M. Van Deyn propose l'idée d'installer  
 la dalle de Wessenaar dans une pierre  
 de taille, ce serait une réserve aux  
 dispositions qui ont été primitivement  
 cette sépulture et une sérieuse garantie

contre les malveillants.  
M. le Président jugeant qu'il n'y a aucune  
urgence à discuter cette question propos-  
que diffère l'usage et surtout la  
solution à l'époque où la tenue des  
des travaux effectués à l'abbaye  
permettre la disposition définitive des  
collectifs dans les locaux de l'abbaye.  
M. Tard. Vaude Haigher accepte cette  
proposition mais propose de réunir à  
l'abbaye le comité, dans un délai  
très bref afin que chacun puisse  
se rendre compte des travaux effectués  
et des mesures de précaution qui nécessi-  
tent la sécurité des collectifs.  
Le comité décide de se réunir au Mesie  
des Puciers le lundi 18 Mars.

---

Réunion du 18 Mars.

Le Comité se réunit au local des Puciers,  
de la ci-devant abbaye de S' Rovan.  
Sont présents M. de Limbourg  
Sturme Président. Lacquet et de Wese  
M. H. Van Deyn remplit les fonctions  
de secrétaire.  
En l'absence de M. Vaude Haigher le  
Comité décide de ne pas ouvrir la  
discussion. Une convocation nouvelle  
sera adressée aux membres pour le mercredi  
Mars.

57

- Comité Fin générale fin 1895.
- M. H. Ad. Lebois. Rue Longue du Marais 9.
  - Prosper Clays. Rue Haute 19.
  - L. Maeteluck B<sup>d</sup> de Byguiray. 29.
  - E. Soeneus. Rue Longue du Marais. 8.
  - P. Fredericq. Grand Levat. 4.
  - Eug. Lippens. Rue de la Motte.
  - M. de Ceulemees. Rue de la Heve 9.
  - J. Vuytelaere. Rue aux vaches.
  - A. Van Aysche. Rue de la Colle 15.
  - F. Van Duyt. Rue Laurent de Braux 3

l'Abbaye  
 tuer  
 Hayken  
 et Hayken  
 de  
 ad est  
 Dura  
 Lee  
 ce de  
 Lee  
 vants  
 t  
 viel.  
 )  
 deans  
 Victor  
 pour  
 tuer.  
 de ne  
 Victor

Comité

- M. le Comte de Simeburg-Harins. President
- M. Fern. Vanden Hayken Vice President
- + M. A. Wagnere. Membre
- M. le Chev. de Wier. Id.
- M. Eru. Loequet. Id.
- M. Guill. Rogghe Id.
- M. H. Van Duyt conservateur g. f. de  
 restauration
- M. Victor Van der Hayken Reud. Colline 17
- Victor Dierckffe.

Stat. du 19 nov

Vanden Hayken qui y assiste est déclaré  
 installé par M. le President qui lui souhaite  
 la bienvenue comme membre du Comité

contre les malvoies Hauts

Nommations Du 26 mars 1896

Le conseil communal désigne comme  
membres de la commission du Musée:

M. M. De Waffe. Membre du conseil communal

— S. Mortier Architecte provincial

— J. de Wael. Architecte

— Arthur Verhaeghen id.

Jean des Gheyns chanoine

(Victor van der Wever?)

Maurice de Smedt de Hagest.

Charles Darmontier id.

Ferdinand Dieckens.

Le collège en séance du 19 a désigné

M. M. Victor de Waffe et Victor van der

Waele pour faire partie de comité

conseil.

discussion. Une convocation nouvelle  
sera adressée aux membres pour le mercredi 24  
Mars.

Joseph de St. Rose

l'Abbaye  
tun  
Hayden  
et Jacques  
de

ad est

) Dine  
lee  
ce de  
) lee

unite

te

l'iel.

leors  
Victor  
pour  
tous.  
de ne  
Kater

Charles Hayden qui y assiste est déclaré  
installé par le Président qui lui souhaite  
la bienvenue comme membre du Comité

contre les maux. <sup>18</sup>

Nommés par le

Le conseil comme  
membres de la

M. de Mettiffe

— P. Mortier

— J. de Wael

— Adrien Van

Jou den

(Victor van  
Mousses de

Charles &

Ferdinand

Le collège

de M. de K. de

Haeghen. avec

consent.

discussin. Une convocation nouvelle  
sera adressée aux membres pour le mercredi 24  
Mars.





M. Vander Maepken, fils demande quelques explications  
sur le fonctionnement de la Commission  
adjointe au Comité

Lecture et discussion des articles du règlement  
détachant les attributions respectives du  
Comité et de la Commission.

Les articles en question sont parfois  
contraictoires. Le Comité chargé M. le  
conservateur J. J. de maintenir de  
proches un travail déterminant les  
réformes que le règlement pourrait  
subir.

Dans la rédaction de nouveaux articles  
il faudrait ou fonder les deux codes  
ou modifier leurs attributions.

Le Comité approuve les travaux effectués  
au Musée des livres rares la direction  
du Sous Comité chargé de l'améliora-  
ment du Musée

M. le Président. Comte de Durburg Sturion  
propos de mandater à titre de témoins  
le professeur Daxer l'intention de  
l'abonnement d'une des boîtes romanes  
qui viennent d'être reconstituées

Il est très intéressant d'établir à  
quelle date reculée remonte  
l'usage de recouvrir les murs des  
édifices de nos régions.

M. Van Duzer fait observer que l'analyse

57  
des mortiers est très importante et doit  
être facilitée pour l'événement.

Il en sera ainsi :

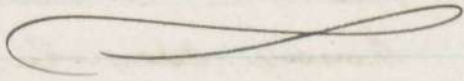
M. Vande Noye fils exprime le désir de  
voir rompre la ligne qui forme la partie  
supérieure des tribunes le long des parois de  
la chapelle.

Des paiements de sculpture de fonte  
irréguliers pourraient contribuer à ce  
résultat.

M. Lacquet propose de transporter à  
l'abbaye les Dalles des épaules venant  
On lui fait observer que cette question  
est réservée.

M. Van Deyn propose de donner plus  
de vie à la salle en exécutant sur  
le mur du fond une copie des  
~~sculptures~~ fresques de la Leupenette  
Cette idée a déjà été supprimée par lui  
précédemment. Il insiste sur la  
rapidité de quelque colle sur cotons  
sel document qui remplacé les  
peintures que l'on a déjà détruites  
successives de ces ions

La nouvelle est terminée en 12 1/2 h.



Séance Du 20 Avril 1895.  
Le comité convoqué par M. Haude Maeyhen  
Jéré se réunit à la bibliothèque de  
l'Université. M. de Kumbury Steunus preside  
Tous présents. A. Tord. Van der Maeyhen  
vice president. Les Jacques, Viet.  
Haude Maeyhen. M. H. Vond Dups remplît  
Les fonctions de secrétaire.

Le Comité assiste à l'exhumation d'un  
côtre enseveli dans une fosse de  
maçonnerie recouverte de trois dalles  
plates, trouvée en levant le  
plancher de la grande salle de  
la bibliothèque de l'Université à  
environ 8 mètres du mur est et  
à égale distance à peu près des  
deux murs latéraux N et S.

Cette fosse mesure 2,10 sur 0,75 sur  
0,70 de prof. Elle est maçonnée  
en briques de petite dimension et  
recouverte sur une des parois les chiffres  
18... Un cercueil de plomb de 1,85  
de long sur 0,40 de haut et 0,55, 0,50 et  
0,47 aux pieds est tiré de la fosse  
des fragments de bois de chêne  
pres. d'un cercueil enveloppé sont  
trouvés dans la fosse mais sans  
autres ferrures que des clous de la  
forme dite : bruggenagelen.

60

Le cercueil ouvert laisse voir les restes d'une squelette humaine âgé. Les ossements sont en majeure partie consumés. Le corps a été placé la tête à l'est. les mains étendues le long du corps. Aucun objet de vêtements ou parures n'est découvert.

Après simple examen, le comité se constitue en séance et décide sur le cercueil sera refermé et provisoirement envoyé à l'abbaye de S' Raven.

~

Chaque de dy Avril 1896

Président de la Cour de Limbourg  
Monsieur Desmet de Broese van Groenou  
H. et J. Van der Haeghe, Erv.  
Lucyus Victor Deneffe. B. de Nive  
N. Van Deyck J. f. de secrétaire  
Monsieur le Président d'après communication  
d'une lettre lui adressée par la Cour de Bruges  
et incriminant la conduite du comité  
dans l'évaluation faite à la bibliothèque  
-vue.

Un rapport de police a signalé à la  
Cour de Bruges que le 20 Avril le Comité a  
fait ouvrir un cercueil en plomb trouvé  
à la bibliothèque et l'a ensuite envoyé  
aux Ruines de l'abbaye de S' Raven.

Historique que l'on n'est pas requis  
l'autorité pour procéder à des investigations

- tions qui sont Du Domaine De la  
police. " le fait d'avoir un tombeau  
" sans une autorisation du chef de la  
" police constitue une violation de  
" l'architecture quelle que puisse être  
" D'ailleurs l'intention qui l'a inspirée. »  
M. le Bourgmestre repère que de tel fait  
ne se présentent plus.

M. F. Van der Haeghen dit qu'une  
lettre dans le même sens lui est  
parvenue.

La commune des monuments a peut-être  
n'a jamais été blâmée pour avoir  
eu diverses raisons ouvert des  
tombeaux anciens afin d'en vérifier  
le contenu. Il cite ce qui s'est passé  
à l'ancienne église des Dominicains  
à l'Hospice Neuvaine à N. D.  
des Herrandelles. et ailleurs encore  
M. Lacquet cite ce qui s'est passé  
à l'église S. Basme pour Nyluis  
M. Van Doye. Plus récemment encore  
la société d'archéologie a pu ouvrir  
le tombeau d'un évêque, après explorer  
la place où l'on croyait qu'il se  
trouvait. Pour Hapok indiquée avec sa mère.  
sans que nulle autorité soit intervenue  
M. le Président Il est toutefois évident  
que M. le Bourgmestre est dans son

Droit strict.

M. Senefla On peut lui reprocher que l'on regrette ce qui s'est passé tout en indiquant qu'une constante tradition semblait exister dans l'espèce à une convention tacite.

M. le secrétaire écrit dans ce sens une lettre à M. le Bourgmestre.

Nota Cette décision a reçu exécution mais M. le président auquel le secrétaire adresse la lettre pour signature a eu inutilement l'envoyé, l'incident lui paraissant clos.

~ ~ ~ ~ ~  
Séance Du 2 Juin 1896.

Président: M. le comte de Limbourg  
Sturms. Présents. A. M. Ferd. Vander  
Haeghen vice-président, Ern. Laquet  
Guill. Roghe, Baron de Maere,  
Ern. Laquet, Victor de Naffe  
Victor Van de Nuyken. Le conservateur  
J. de Secretaire

M. Ch. Van Rysselberghe architecte de  
la ville assiste à la séance

M. H. Van Duyse Directeur des écoles  
expliquations quant aux travaux accom-  
plis. Il reste des menus à prendre pour  
consolider les crêtes de certains murs  
renouveler l'échafaudage menant au refectoire  
mettre en place les dalles de pierres usées  
dans les cours, et soit couvert abriter

dans le cloître. A ces travaux il faut  
ajouter le placement de sculpture  
etc.

L'insertion de ces menus travaux  
indispensables pour que l'arc de  
voûtes ne paroisse pas aux  
visiteurs des vides déceptifs et d'années  
entières et évaluée à près de 2000  
fr. l'architecte peut par le collage  
acquiescer à ces dépenses.

Le comité vote l'érection d'un  
columbaire en plâtre blanc de  
l'année de Buffon. Il ne voit  
pas avec fin pour maintenant cette  
statue au centre de l'apothèque ou sur  
devant la fenêtre, mais juge préférable  
de la placer soit dans le coin de  
gauche soit à l'autre extrémité en-  
-dessus de la baie de porte.

Le coût du moulage de la statue  
est de fr 100.

Le comité consulte sur la question  
de savoir s'il ne conviendrait pas  
d'acheter le moule afin d'obtenir  
des exemplaires sous des échanges  
résolue la question par un vote  
négatif et unanime.

Il vote des félicitations à M. de  
la Veuve de Broche pour sa prestation



quelques restaurations remettant la statue  
dans son état primitif.

Le conservateur explique qu'il a cru de  
son devoir d'écarter le dévoilage de la  
statue en question avant de permettre son  
transport qui, vu l'état de dégradation de  
l'original présenterait de grands dangers.  
Il était si dévotement sûr que l'on peut  
affecter les réparations pour le placement  
de l'original avec une copie qui  
faite en trois copies bien peints et  
faible présenter moins de péril  
que la maintenance de l'original  
très fragile. Il était prudent aussi  
d'écarter la restauration à l'aide  
de traces et de vestiges qui apparaissent  
uniquement fragiles.

Des expériences furent faites et soumises  
à bon éclair de Comité en vue de  
choisir un emplacement offrant  
le meilleur éclairage possible d'une  
statue exposée. On se trouva en  
plusieurs cas.

M. de Maere eut l'avis que l'aspect  
de la salle est très morne et qu'on  
peut la relever par quelques détails  
d'ornementations moins sombres que  
des dalles funéraires.

M. le conservateur dit que l'on espère

Plus dans le refectoire quelques objets  
sculptés d'aspect coloré, de quelle  
teneurs en laiton, et que  
personnellement il voudrait pouvoir  
avoir le fond. Du refectoire d'une  
copie fac-similé des pages de  
la Recompense. Celle-ci est  
ou à l'air si déplorablement  
détruite les originaux ne sont  
plus rappelés que par des calques  
encadrés sur une feuille de  
papier collé sur du coton de  
la plus merveilleuse qualité.

Dans un délai très bref ces calques  
touchant en papier et s'en décoller  
elon une partie que l'on pourrait  
si aisément prévoir et empêcher.

Un tel travail s'imposera surtout  
que les ressources suffisantes seront  
mises à la disposition du Comité  
de la Niffe. Je considère cette proposition  
comme méritant toute attention.

Le Dr. Haer. J'espère qu'elle ne tardera  
pas à se réaliser. (Aucune décision.)

Le comité s'occupe ensuite des mesures  
à prendre pour le placement des objets de  
reception et appartenant aux collections.  
Il paraît impossible de faire des expériences  
auprès long temps que les ressources finissent

soyant, nous sommes sur le point de pouvoir  
des copies de toutes.

M. De Maun capture le vote de vic l'Etat  
subvenir à certains travaux nécessaires  
à l'embellissement de l'ancienne abbaye.  
C'est récemment M. De Bruyne exprimait  
l'intention de y consacrer de ne jamais  
abandonner à ses propres frais une com-  
-mune qui fait preuve de bonne  
volonté en matière d'antiquités ou de  
réparation de monuments d'intérêt historique  
M. de Limbourg promet d'appeler la  
solicitude de M. le ministre des Travaux  
pubs sur les travaux exécutés à l'abbaye  
Il félicite ensuite M. Maeyne d'être  
-preneur chargé des travaux de  
l'abbaye de cela et du talent qu'il  
a déployés dans l'exécution de son entre-  
-prise.

Le Comité permanent au Collège: en  
remplacement du regretté M. Fay. Wagners  
deux candidats M. M. le chanoine  
Samuel Gheyn et Maurice De Smet  
de Noyes, afin qu'un choix soit fait  
par le Collège. Le comité désigné  
pour remplacer le membre élu dans  
la commission générale M. Napoléon  
de Pauw. ~~Président~~ général  
Séance close à 12 heures

Séance Du 10 Juin 1896.

Hommes présents M. L. Victor de Wiffe  
J. C. Van der Maeyhe. E. Lucquet  
M. Van Dujyn comités remplis  
Les fonctions de secrétaire.  
M. de Wiffe en l'absence de G. de Duijn.  
- Burg Steens préside la réunion.

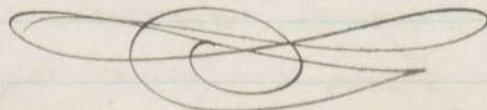
Le procès verbal de la précédente  
séance est lu et approuvé.

Le Comité estime qu'il y a lieu de placer  
l'homme des Buffon dans le coin  
gauche, et d'installer en face le  
monument. Les deux pedestaux  
seront construits à hauteur des cordons  
ornant le mur au bas des glaces des  
fenêtres.

M. Van Dujyn pense que l'on peut abou-  
tir en replaçant à l'angle nord  
des Buffon l'homme "encasté" en  
ciment sur toile en pierre de  
Falun comme l'original.

Le Comité espère que les travaux proposés  
pourront être exécutés à bref délai.

Il conviendrait l'installation d'un type de  
la salle qui pourra à l'occasion être  
utilisée comme salle de conférences  
ou même de concert.



Since Dec 20<sup>th</sup> Jan.

M. M. de Humbury Struven et Thos. Vander  
Haeghen se font excusés. H. H. Van Deyck  
M. M. Victor de Kiffe. Em. Laeynest et  
S. J. Van der Haeghen. M. H. Van Deyck  
remplit les fonctions de Secrétaire.

Après communication d'une lettre du Collège  
en date du 10 Juin :

Après.

Le Président dans les desirs de notre Collège pour  
le cas où l'état de notre provincial ne le permettrait  
de proposer au Conseil communal de rendre la  
fréquentation du musée archéologique et des ruines  
de S. Bavon gratuites tous les jours de la  
Semaine.

Nous vous prions de nous faire connaître  
quel est en principe votre avis sur cette me-  
sure et quelles dépenses supplémentaires son  
application devrait entraîner.

Beauf etc

M. de Kiffe estime que l'état d'instruction de la  
généralité du public n'est pas tel que l'im-  
pense espère voir fréquentée quotidiennement  
le musée.

M. Laeynest en y venant arriver dans un  
square, tri-côté des bas et marges de l'enceinte  
de Van Deyck. Ce ne sera pas un grand mal  
ou tri-côté et on défendrait aussi à Clery et au Louvre

M. de Kiffe craint que ce genre de public ne

déranger les personnes venues dans un but d'étude  
et que si on permet aux autres de venir  
prendre le reste on oublie les lettres  
circulaires.

M. Van Doyse. C'est un mal inévitable et  
qui n'attendra pas à l'aud sein même  
degré d'activité qu'à Paris on s'en va  
cavaliers et préfère devant l'Institution  
de Muriello et devant la Qualité confiée  
de Sreuz.

M. De Meffe. croit qu'il suffirait d'ouvrir le musée  
à certains jours

M. Laquet propose le Dimanche et le lundi  
après midi. Il insiste sur la nécessité de donner un coup  
M. Van Doyse pense que l'on pourrait rendre  
la surveillance facile en barrant l'accès  
de certaines parties des constructions et en  
éloignant les parties les plus touffues des  
jardins de l'enclos.

M. Laquet croit que l'on pourrait suffi-  
-samment en permettant de prendre des agents  
de police renommés pour lesquels la rétribution  
accordée aux gardiens serait une amélioration  
de position. Il propose de donner ce sur son Collège  
de la source et levée à 12 1/2

Reunion du Comité du Musée 27 Avril 1896  
 Président M. Ferd. Van der Maeghen. Membres  
 présents M. L. Lacquet P. A. Van der Maeghen.  
 W. Roghi. Viet. Deuffo

M. Le conservateur soumet à la réunion un mouchoir  
 de poche en fer forgé, français du XV<sup>e</sup> siècle  
 qu'il croit originaire de l'Alsace, cet objet  
 est présenté par M. Joseph Deuffo conservateur  
 du Musée d'Antiquités de Bruxelles. Le prix  
 demandé est de 2500 fr.

M. le Président dit que l'objet est de toute  
 beauté mais qu'il faudrait avoir toute  
 garantie quant à son authenticité

M. le conservateur dit que celle-ci est garantie  
 M. Lacquet demande si le prix ne pourrait  
 être porté à 2000 fr.

M. le conservateur dit que le même objet a  
 été présenté au Musée de Bruxelles au prix  
 de 4000 fr. Ce prix a été sans doute trouvé  
 exagéré car la pièce a été repoussée  
 parait-il "parcequ'elle n'était pas  
 assez finement travaillée". Le propriétaire  
 en raison de cet échec aura baissé ses  
 prétentions. On pourrait toujours négocier  
 sur le pied de 2000 fr.

Le comité est informé & remercie  
 qu'il y aurait pour le Musée de Liège  
 qu'il ne possède déjà une collection de  
 ferromémoires hautement intéressante en

grand intérêt à acquiescer cette pièce qui  
fournait le clou de la série des vers oués.  
A une époque où le musée n'aust tout pas  
la ville a acquis pour près de 6000  
fr. un manuscrit de forte fort inférieur  
à celui-ci comme époque et comme  
travail

Le comité examine s'il ne serait  
pas possible d'engager pour l'achat  
de cet objet le subside de l'année  
prochaine. Plusieurs membres  
combattaient cette idée il est bien préfé-  
rable dans l'intérêt du Musée de  
demander un subside spécial à la ville.

Le conservateur pense que l'on pourrait  
aussi intéresser le gouvernement à  
cet achat et obtenir de lui un subside.  
Il est convenu que le conservateur sou-  
mettra l'objet en question à M. le  
Président et à M. l'archevêque des  
Beaux-Arts et s'efforcera par l'inter-  
médiaire du Collège et en s'adressant  
particulièrement à la direction des  
Beaux-Arts à Bruxelles d'obtenir  
un subside équivalent à la moitié  
du coût de la pièce à acquiescer

La séance est levée à 12 1/2.



Reunion du 18 Janvier 1897.

Après avoir à la réunion M. M. F. Vander Maeyheer  
 Président, P. de Maess., Chev. de Neve, Lu.  
 Lucquet, Prosper Clarys. Vous deux Cheyn et  
 deux nouveaux nouvellement élus de la commis-  
 sion générale M. M. Chéris et Paul Prestreux  
 M. le Président a rendu compte de la réunion de l'assemblée  
 les nouveaux membres délégués par le Collège ecclési-  
 astical d'une destination qui leur permettent de  
 contribuer directement à la prospérité des collections  
 galloises d'archéologie. M. M. Van Biersbeek  
 et Caris à tête de membres de la Commission  
 générale M. M. Clarys et Van den Cheyn comme  
 membres des comités directeurs.

M. Van Duyse rend compte des recherches faites  
 pour obtenir du Collège ecclésiastical sa participa-  
 tion à l'achat du manuscrit de la porte des  
 XV<sup>e</sup> siècle prouvé par M. J. Lestree Conserva-  
 teur du Musée d'art ancien de Bruxelles  
 au mois de Juillet et pour lequel il fut  
 accordé une somme de 1250 fr des largesses  
 versé à la caisse communale

Le collège refuse de dépasser l'offre de 1500 fr  
 par lui faite. Les commissions n'avaient pas  
 considéré le prix demandé comme exagéré  
 et M. Keunen sur lequel le Collège a eu  
 recours pour obtenir un surcroît de dépenses  
 a dit que le manuscrit de la porte en  
 question valait de 1800 à 2000 fr. Il est



M. Lucquet

proposé de faire exécuter par M. Buisson copie en fac simile des figures ornant une fontaine de l'ancien Hecq de Traved le Diabla (à l'église) et représentant des figures de Saints debout (grandes nature) dans des niches ornementales également peintes.

M. le Comte de Sinterghem se rapporte avec M. Buisson.

M. Van der Haeghe

présente une série de moules en ardoise gravée provenant d'un matériel de fabrication de la ville de Gand du XV<sup>e</sup> siècle. Ces objets ont été trouvés à Poppeninghe dans la nouvelle Digue neuve, appartenant à M. Van Mieris. M. Van der Haeghe espère pouvoir obtenir d'autres pièces faisant partie de la même trouvaille. Le comité met le vœu de voir adresser à M. le Ministre des Beaux Arts et à la Commission des Monuments le remarquable rapport de M. le chanoine Van der Heyn concernant la Maison des Pateliers.

L'assemblée est levée à 12 heures.

Reunion Du 26 Mars.

Local du Musé des Ruines

Présents: M. de Maure J. J. de  
Président. Aug Van Niche. Sec.

Lucquet. P. Clarys. Ch. Van den  
Cheyn. H. Van Duffel J. J. de scouteuse.  
Le procès verbal de la séance précédente  
est lu et approuvé.

M. de Maure appelle l'attention du  
Comité sur l'état fâcheux de la  
clôture en bois réparant le jardin  
de la rue dite des ruines. Les pieds  
droits de cette clôture sont complètement  
renversés.

Plusieurs membres estiment qu'il y  
aurait lieu de réclamer la construction  
d'une muraille surmontée d'une  
grotte.

M. de Maure estime que l'on obtiendrait  
plus aisément la réalisation de ce  
travail si l'on pouvait permettre  
au collège une proposition formelle  
soit au plan avec devis. Notre  
nouveau collègue M. Aug. Van  
Niche traite tout particulièrement  
apte à Duffel ce plan et si il vou-  
lait y consentir nous lui serions bien  
reconnaissants pour ce don de "joyeuse  
entrée" (Adhésion)

M. Van Hela veut et il les humeur de  
 pouvoit reciter ce vuise au Comité, il  
 s'empresera de Dresser un plan et le  
 remettra à la le Comuente qui  
 pourra le foudre à la Colle au Collège  
 le comité charge également de la  
 Comuente Dinstes par mit près  
 de Collège les les objets suivants

L'ouvrage 1°

Accepté de nommer régulièrement  
 comme concierge du Musée des  
 ruines le Sieur Marfart qui depuis  
 de longues années se charge de la  
 surveillance et de l'entretien des ruines  
 à titre précaire.

Jardin. 2

L'œu du Comité de voir le Musée  
 Des ruines ouvert régulièrement au  
 public. La grande salle pourroit  
 n'être accessible aux visiteurs que  
 le Dimanche et le Jeudi après midi  
 mais il seroit hautement Desirable  
 que le public pût jouir de jardins  
 de l'abbaye et de plusieurs dans ses  
 autres dépendances.

Quelques modifications pourroient être  
 apportées sous la Direction de Collège  
 aux plantations aujoud'hui trop touffes  
 du jardin, de faire à faciliter  
 la surveillance, améliorer le coup  
 d'œil d'ensemble et rendre la vis-à-

Lettre plus aisé.

M. le Conservateur et Change de  
S'abonner avec M. l'Inspecteur  
Des plantations, et de lui trans-  
-mettre verbalement les décisions  
Du Comité.

Les grands vases provenant de la  
Révolution Du Sabbage seront  
installés sur la pelouse Du grand  
jardin. Le lin provenant de la  
même construction pourra s'il est  
trouvé à l'abbaye être placé  
côté la muraille de la maison  
romaine à gauche, en entrant le  
jardin D'accès longant la rue des  
Ruines.

Lettre au Collège des Bourgeois et Echevins en  
date du 9 Avril 1894.

a Mess. les B. et P. de la V. de Poise  
Messieurs.

Le Comité des Monuments D'archéologie et des Ruines  
de Sabbage de S + Bavon prend la  
liberté D'appeler votre attention sur les points  
suivants.

La clôture en bois fermant l'enclos des Ruines  
des Ruines est dans un état tel de vétusté.  
Les poutres de cette clôture à l'entrée, sont  
sont vermoulues et il est à craindre qu'au

69  
peu au surcraut cette clôture ne soit brisée.

Des réparations partielles ont été effectuées à divers reprises, mais l'état général de dégradation de la clôture est tel aujourd'hui qu'il serait urgent de lui substituer une nouvelle ou grille. M. Aug. Van Hulle l'architecte s'est chargé de voter l'Honorable Collège a récemment adjoint au Comité, s'est gracieusement offert à dresser un plan avec devis de cette grille ou muraille. Il vous fera incessamment parvenir ses communications à ce sujet.

Le Comité estime qu'il y aurait lieu de donner suite au projet auquel, tout récemment, votre Collège semblait acquiescer, en ouvrant, tous les jours, au public, tout au moins le jardin Du Musée de l'abbaye La grande salle Du refectoire aujour.  
- D'une manière particulière pourrait être acceptable au public que le Dimanche les recettes d'une surveillance se trouveraient de la sorte fort réduites et l'on pourrait rendre ce service peu onéreux pour la ville en faisant appel à des agents de police de nos amis  
Des modifications pourraient être apportées aux diverses parties Du jardin de façon à rendre la tâche des gardiens plus facile, tout en améliorant le coup d'œil de l'ensemble. Les plantations actuelles sont trop touffues et manquent

& caractère. Le Comité est convaincu que le  
personnel technique spécial, sous vos ordres  
travaillait à très peu de frais sous le  
meilleur parti de ce qui existe. Il se  
permet en outre d'attirer votre bienveillante  
attention sur la situation faite à M. Mayart  
depuis plus de dix ans, à titre prescrite,  
gardien du Musée des Ruines. L'entretien  
des jardins et foret ouvriers pour lui  
et sa prescrite est continuellement  
requise par le fait que des autorisa-  
-tions de peindre des vues de l'abbaye  
sont, à première demande, accordées aux  
élèves de vos écoles de peinture ou à des  
artistes. M. Mayart qui a assuré les  
professeurs de pratique sculpteurs et de  
travailleurs de pierres a rendu au Musée  
d'incalculables services en effectuant lui-  
même ou en dirigeant des travaux de  
restaurations importantes mais dont un grand  
nombre demeurent à incalculables nota-  
-ment <sup>aux salles</sup> du Musée lapidaire  
Le Comité estime qu'il y a lieu de proposer  
Justice d'accorder à M. Mayart une  
nomination définitive et de l'attribuer  
au poste de chef des appointements au  
concernant du Musée d'Archéologie.  
Votre amicale présomption de contribuer  
à l'amélioration et à l'entretien de



notre ville nous fait espérer que vous voudrez  
 bien prendre en considération les divers objets  
 dont il est fait mention dans notre requête  
 Le Monie de l'abbaye constituant une des  
 plus rares et des plus nobles attractions de  
 notre cité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet,  
 avec l'assurance de notre considération la  
 plus distinguée.

Pour le Comité des Sciences et des Lettres  
 de l'Académie de Médecine et des Sciences  
 de l'abbaye de S. Basile

Le secrétaire  
 M. de la Roche

Reunion du Comité du 20 Avril 1894.

Local : Rue d'Orléans des Pierres.

M. de la Roche remplit les fonctions de président  
 M. de la Roche, Lacquet, Van Harsche et Victor  
 Van der Haeghen assistent à la réunion. M. J.  
 Van der Haeghen se fait excuser. Le concurren-  
 tant fait office de secrétaire.

Il est rendu compte des incidents se rattachant à  
 l'envoi au collège d'un rapport concernant  
 les diverses demandes du comité en ce qui  
 touche au Monie de l'abbaye de S. Basile.  
 1. Construction d'une grille à l'entrée de la cour demandée  
 pour le public comprenant certaines restrictions  
 2. Aménagement d'une conciergerie, le sieur Maypart a

porte fixe.

Le plan de grille exécuté par M. Van Arden  
est ensuite soumis à la réunion. A l'unanimité  
des membres présents ce projet est  
approuvé.

M. le président adresse des remerciements à M.  
Van Arden

Celui-ci croit que le mur formant plinthe  
au pied de la grille pourrait être élevé  
de façon à donner à l'immeuble de  
cette construction une élévation de 2 m. 50  
minimum. Un devis sera ajouté à ce  
projet ainsi complété et le comité se  
rendra le 26 avril chez M. le Bourgmestre  
pour solliciter sa haute intervention.

M. le Bourgmestre communique au comité une  
demande d'avis émanant du collège et  
rapportant à une demande de M. Armand  
Heins tendant à obtenir pour la société  
l'art dans la Rue, ayant son siège à  
Bruxelles, l'autorisation de disposer comme  
« éléments décoratifs du compartiment officiel  
« de la ville de Gand à la section d'art  
« ancien et d'archéologie à la prochaine  
« exposition universelle de Bruxelles (1894)  
de 6 toiles à des fins de commune accord  
6 drapeaux de même

Le vœu de la porte N° 1769 de cat. 1)

Le comité après délibération arrête ce qui suit.

M. le conservateur est chargé d'écrire à l'administration communale. Le comité, si rien n'est fait au sujet de contributions à une exposition par l'administration communale en exposant des plans de transformations de la ville, semble prendre sous son patronage, ne croit pas pouvoir donner son adhésion au projet de M. A. Thiéris.

Les dupesaux et torches des collectionnés sont sous la généralité dans un état de vétusté qui rend leur transport très dangereux. Le motif principal des objets de ce genre les plus artistiques, les seuls convenant à une exposition qui se trouvent être les plus fragiles et il est évident que les collections partant à une exposition il y va de leur intérêt et de leur honneur. De même reproduites par des objets ayant une valeur historique réelle et une valeur d'art incontestable.

Le comité se demande s'il convient d'exposer à des dégradations inévitables des objets qui ont de l'intérêt de tous de conserver le plus longtemps et le plus intact possible.

A diverses reprises des demandes de même genre ont été soumises à l'administration communale et toujours celles-ci ont été repoussées par elle. La ville estimait

Et le comité a toujours partagé cette  
opinion qu'il importe beaucoup à l'œuvre  
tout d'abord que les visiteurs puissent  
visiter l'art.

L'exposition de Bruxelles attirera non  
seulement dans la capitale mais aussi  
dans toutes les villes belges présentant  
un intérêt artistique ~~un~~ grand nombre  
de visiteurs étrangers. Le comité  
estime qu'il est de l'intérêt de tous de  
ne diminuer en rien l'intérêt des  
collections de notre musée local. A  
l'heure même on s'occupe de la sollicitude  
aux yeux des visiteurs étrangers témoignés  
de l'élévation à laquelle les arts décor-  
atifs atteignent dans notre ville au  
même temps que de la sollicitude  
témoignée par l'administration communale  
depuis 1882 pour la science archéologique.  
Le comité auquel vous faites l'honneur  
de demander son avis sur le projet  
présenté par M. Heins, estime que  
l'intérêt bien entendu de nos collections  
et du public brutois se prononce  
contre toute aliénation temporaire d'une  
partie quelconque de ces collections.

Il décline toute responsabilité du chef  
d'accidents qu'il juge inévitable en cas  
de transport des objets spécifiés dans

73  
La demande que vous avez bien voulu  
soumettre à son approbation.

Messieurs les Bourgmestres et  
Echevins de la ville de Gand

Messieurs

Le Comité Du Musée D'archéologie  
a dans sa réunion du 20 Avril pris  
connaissance de la Demande D'avis que vous  
avez bien voulu lui transmettre par votre  
honorable communication Du 18 Avril 1897  
(4<sup>e</sup> Bureau N° 1072 du Reg. C.)

Si tel que soit le Désir Du comité de  
prier son approbation et son concours  
à une entreprise à laquelle votre Administration  
participe, nous estimons ne pouvoir  
adhérer au projet de M<sup>r</sup> Hermanus Heiris  
en ce qui regarde les objets appartenant au  
Musée D'Archéologie.

Les Drapeaux et trachins des corporations  
gantées insérées dans vos collections  
sont pour la généralité dans un état

Et le comité a toujours partagé cette  
opinion qu'il importe convenir à l'égard  
tout d'abord de voir comment procéder

De vétusté qui rend leur transport très  
dangereux quelque soit le mode de transport  
l'emballage auquel on pourrait avoir recours  
Cet état de vétusté est surtout accusé  
chez les objets les plus artistiques, chez ceux dont  
le travail est plus délicat. Or ce sont là  
précisément les objets que la ville de Gand  
aurait l'honneur à exposer. L'idée de faire  
représenter ses collections par des objets sans  
intérêt historique et sans valeur d'art doit  
être naturellement écartée. Le comité peut  
rassurer quant à la sécurité des objets  
qui seraient confiés aux hasards du transport  
ou même de la confusion habituelle aux  
expositions alors que leur fragilité impose  
les plus minutieuses précautions, se permet  
de vous faire envisager à un autre point  
de vue encore, l'éventualité d'un fait  
considérable en faveur d'une exposition où  
il n'est pas aux termes de son programme  
de section d'art ancien.

A diverses reprises des demandes du même  
genre ont été soumises à l'Administration  
communale. Toujours elles ont été accueillies

Le Secrétaire J'ai osé avec bien voulu  
soumettre à son approbation.

x x x

succès de cette œuvre...  
favorablement, la ville estimant, en effet,  
et le Comité a toujours partagé cette manière  
de voir qu'il importe, ne déjouer,  
même temporairement nos collections  
l'aucune de leurs ressources.

L'exposition de Drouelles attirera également  
à Guind des visiteurs nombreux. L'Administration  
communale a pour but de multiplier  
les attractions que peut présenter notre ville  
et notamment elle a, dans la limite de  
ses ressources, mis ses efforts à faire valoir  
les monuments ainsi qu'il nous restent.

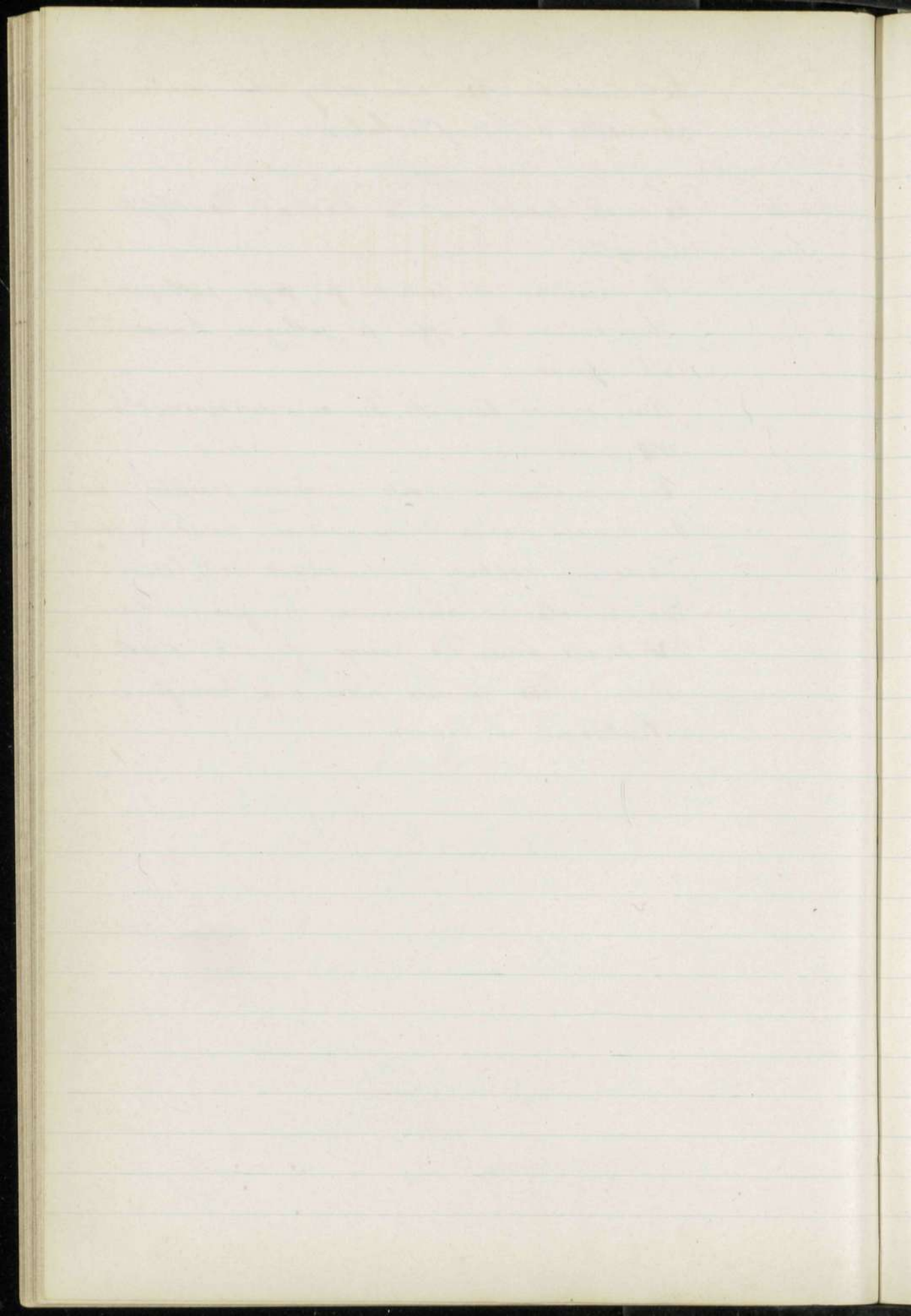
N'est-il pas surtout en ce moment  
indispensable de conserver à nos collections  
d'art l'ensemble de leurs ressources. Ne  
devons-nous pas chercher à faire valoir  
en même temps l'élevation des créations  
d'art de nos Devanciers et la sollicitude  
que l'autorité locale et la population  
sont en train de porter aux œuvres des artistes  
et des artisans d'aujourd'hui?

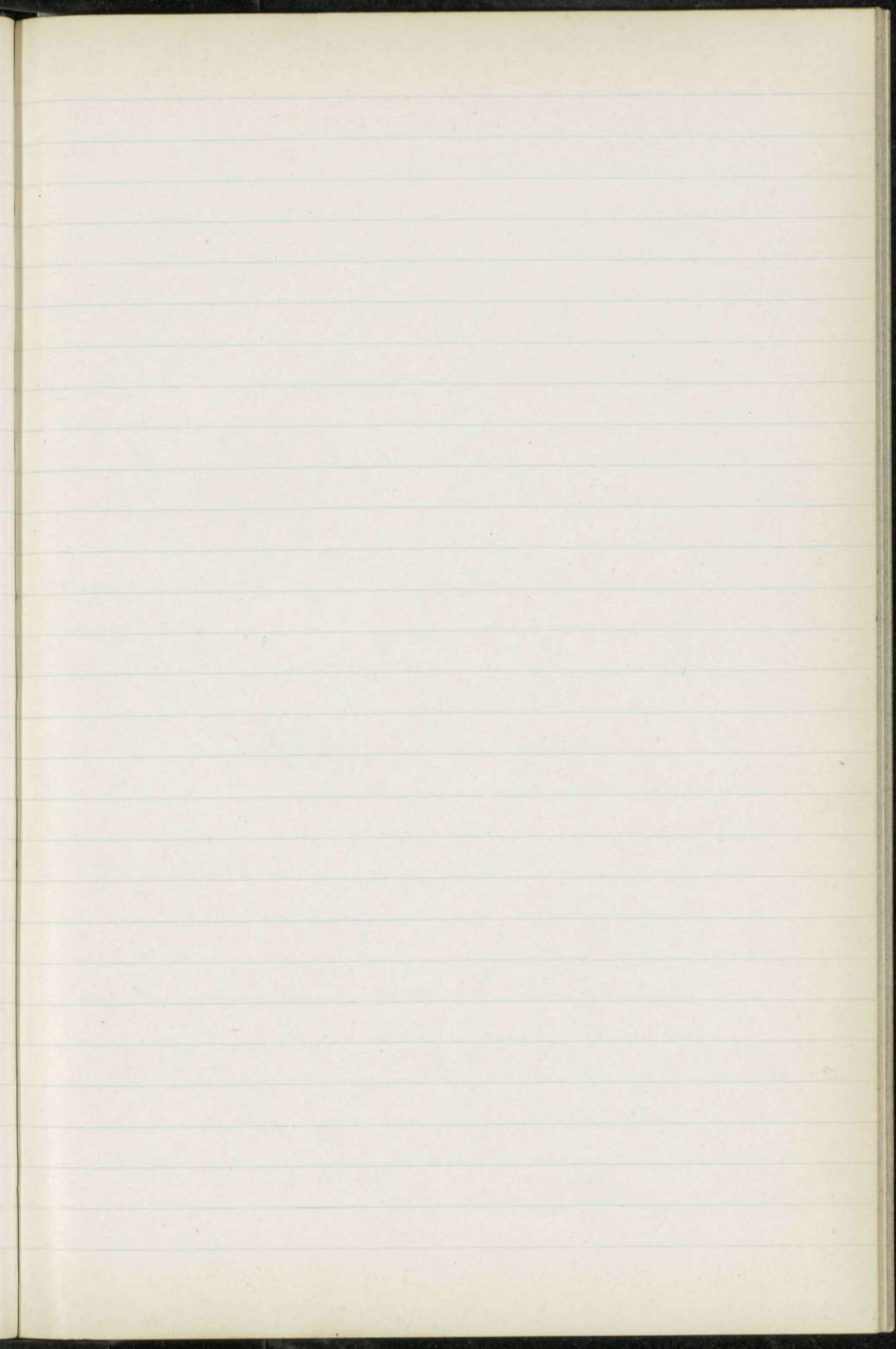
Le Comité auquel vous avez fait l'honneur  
de demander son avis, estime en raison  
des considérations ci-dessus qu'il est de

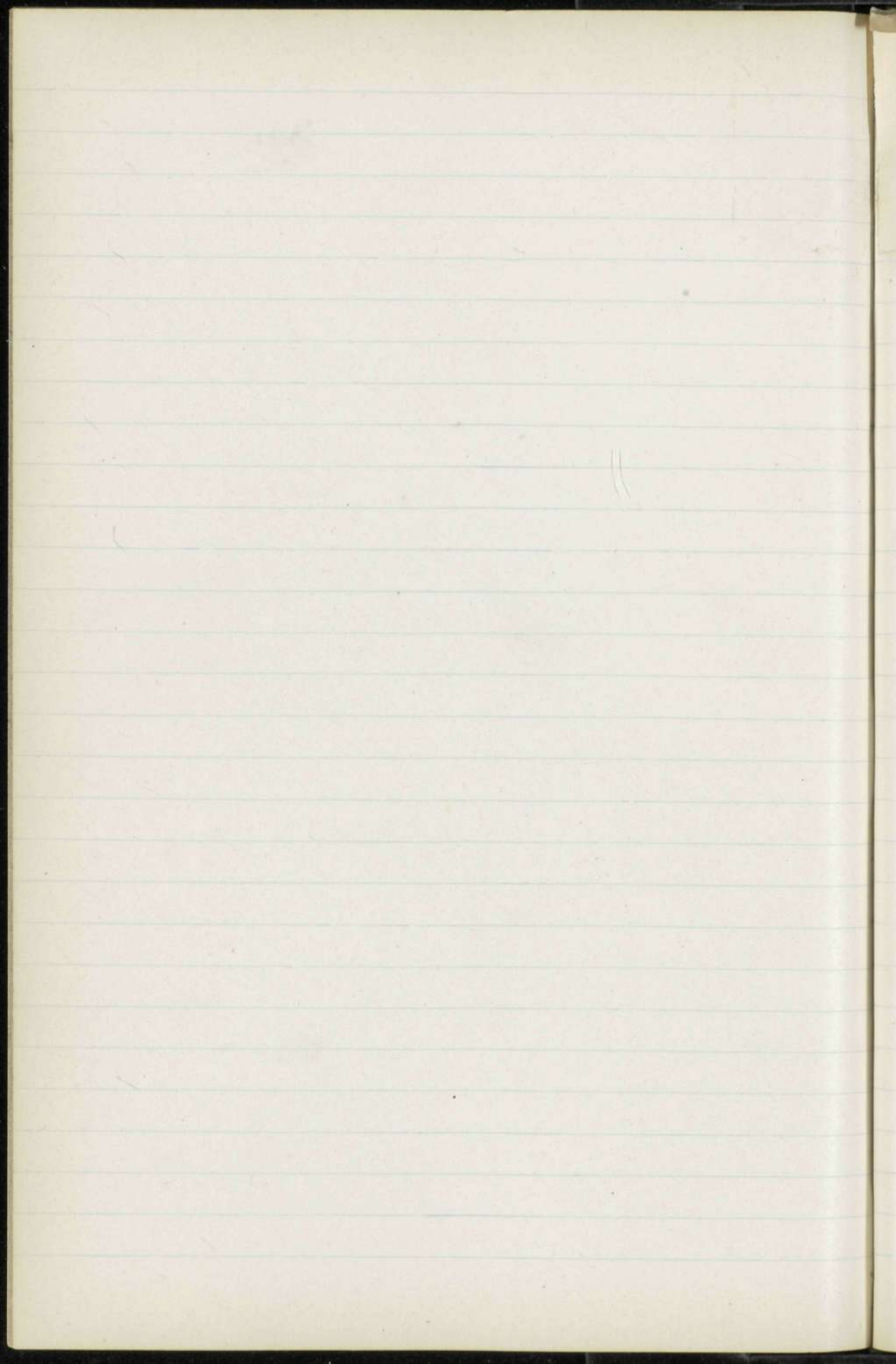
objet  
issue  
révisé  
et de  
te haut  
enfant  
urs.  
Des  
objet  
lece











Procès Verbaux  
des Réunions Générales  
de la Commission Administrative du Musée.

Séance du 7 mars 1885.

Présents: Mm. Wagner, vander Haeghen, chef de Neve,  
Lippius, Maestlinck, Rogge, Schonte, Clays, Fredericq,  
Abuyvetter, Deputenue, Laquet, <sup>vanduyne</sup> van Niche, Grenier, Sen-  
duys et Bon J. Piethume de Killers.

Mm. l'échevin Laque, et de Limburg Strium, chef Stee  
et Joenens ont fait connaître le regret qu'ils éprouvent  
de ne pouvoir assister à la séance.

La Commission décide que les membres formant le Bureau  
du Comité exécutif, remplissent les mêmes fonctions au  
sein de la Commission. En conséquence sont nommés:

Président: M. Wagner

Nouveau Président: M. le comte de Limburg Strium

Secrétaire: Bon Jean Piethume de Killers.

Le trésorier sera désigné dans une prochaine séance.

Le secrétaire présente un rapport verbal sommaire sur  
la gestion du Comité exécutif depuis la constitution.

A ce propos divers membres demandent que l'on fasse,  
de toute manière, l'examen des objets arrivés par  
les travailleurs, qui désirent les étudier. Le conservateur  
accordera dans ce but toute la latitude possible, mais  
il ne peut autoriser le transport des objets hors des  
locaux du Musée.

La Commission procède à l'examen et à la discussion  
de l'avant projet pour le règlement d'ordre intérieur.

qui a été élaboré par M. Roggié.

A l'art. 1, M. Van Duyze demande que le musée soit ouvert gratuitement pendant le hours de 1 à 3 h<sup>2</sup>. Après diverses observations présentées par MM. VanderMaegden, Roggié et le Président, cette proposition est unanimement acceptée.

Sur l'art. 7, une discussion s'engage entre M. Jacques, de Hondt, Roggié, le Président et d'autres membres. La rédaction proposée par le secrétaire est finalement adoptée.

M. Van Duyze présente une observation sur la rédaction à l'art. 12. Relativement à l'art. 14, M. Maestelink propose d'autoriser le conservateur à délivrer des cartes d'étude sur l'observation de M. le Président la rédaction primitive est maintenue. Il est entendu toutefois que ce texte sera appliqué de la manière la plus large et la plus favorable pour les travailleurs.

L'art. 15 donne lieu à diverses observations de la part de MM. DeHautz, Clays, Friederig et Roggié. Le secrétaire est chargé de rédiger le texte de manière à y faire droit.

M. le Président met aux voix l'ensemble du Règlement, qui est adopté à l'unanimité. Il sera transmis au Collège des Bourgeois et échevins, auquel est réservé le droit d'arrêter définitivement le texte. Si la rédaction proposée par la Commission administrative donnait lieu à quelques observations, le Comité exécutif est délégué aux fins d'aider de concert avec l'administration commerciale.

M. Maestelink désirerait que l'on communique aux rédacteurs et éditeurs des guides pour touristes une notice descriptive du Musée. M. le Conservateur se charge de ce travail.

M. Van Duyze fait appel au concours des

membres de la Commission pour surveiller le Musée par  
des dons ou par le dépôt d'objets d'art.

M. Van Driest voudrait que la défense de fumer soit  
affichée dans le Musée. Adopté.

Il sera écrit à l'administration communale pour  
lui signaler le défaut de surveillance pendant la  
nuit dans les locaux du Musée. Tout que l'état des  
lieux demeurera dans la situation actuelle, la Commu-  
ne désire dégager toute responsabilité à cet égard.  
De même il serait désirable que le conseil ait à  
sa disposition un local spécial pour servir de  
magasin et de dépôt provisoire des objets non classés.

M. VanderMaeghen entretient la Commission  
de la prochaine mise en vente du Château des Comtes.  
Il exprime le vœu de voir les administrateurs du Musée  
se joindre au Comité provincial et à la Commission  
locale des Monuments pour les démarches qui seront  
faites, de concert avec les autres Cercles antiques de la  
ville, afin d'obtenir que ce monument soit acquis par  
une administration publique. Cette motion reçoit le  
plus sympathique accueil. Il est décidé que la Commis-  
sion du Musée fera tous les efforts pour assurer  
la conservation de cette antique résidence des Souve-  
rans de la Flandre, l'un des plus importants et  
des plus glorieux monuments de la cité gantoise.

Le Président

Le Secrétaire

Josephus Betman de Kille

Réunion du 21 Août 1885.

Mrs. Brouwer, président, Mm. Gaillard, Sévère, vande Wall, Sny, Grossi, Heyaert, Lefebvre, membres du Comité de la Société archéologique ont visité successivement les deux musées archéologiques installés aux Ruines de Saint-Daron et à l'église des Anciens Carmes. Ils se sont également rendus à la bibliothèque de l'Université.

Les membres de la Commission administrative du Musée avaient été convoqués pour faire à leurs collègues étrangers les honneurs de nos collections archéologiques. Mm. vanderMaeghen, Rogghe, Debois, Clays, Chés de Noy, Socuus, Lacquet, Chés Has, Lippens, de Ceuleneer, Debr. Lave, Van Duyt et le <sup>fr</sup> Jean Bethune de Killers les ont accompagnés dans leurs visites.

M. Waguer, président, Van Hsche, Frédéricq avaient fait connaître leurs regrets de ne pouvoir prendre part à cette réunion.

Séance du 5 mars 1886.

Présents: Mm. Waguer, vanderMaeghen, Rogghe, Debois, Hulst, Deschamps, Chés Socuus, Deblondt, Debois, Chés Has, Lacquet, Denthuyt, Van Duyt, B<sup>on</sup> J. Bethune.

M. de Ceuleneer se fait excuser.

Le secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux précédents. Ils sont approuvés.

Il communique ensuite le projet de rapport sur la situation du Musée pour l'année 1885. Le compte rendu a été l'assentiment de la Commission. Sur la proposition de M. le Président, on fera l'administration communale d'en ordonner l'impression dans l'exposé ann.

mut des affaires de la ville. On demandera en même  
temps qu'une centaine d'exemplaires tirés à part soient  
mis à la disposition du Comité du Musée pour les  
adresser aux bienfaiteurs et aux personnes qui s'inté-  
ressent à cette institution.

M. Dubois propose de demander que le rapport soit égal-  
ment reproduit dans le Messager des Sciences historiques.  
Approuvé.

M. le Président annonce que les négociations entre la ville  
et l'Etat, au sujet de la propriété de l'ancienne église  
St. Marcienne sont en bonne voie d'arrangement. Il y a  
donc lieu d'espérer que cet édifice pourra être mis à  
peu de délai dans un état convenable. Dès que la répara-  
tion de la toiture et des vitrages aura été effectuée,  
on s'occupera d'aménager dans ce local, le Musée topog-  
ra- phique de la ville.

M. le Président fait également connaître que dans une  
récente assemblée, M. le bourgmestre et les délégués du  
Comité exécutif sont tombés d'accord sur la rédaction  
du texte pour le Règlement d'ordre intérieur du Musée.  
Ce document pourra donc recevoir prochainement la  
sanction du Collège d'herosmal.

Le Secrétaire

Le Président

M<sup>r</sup> Jean Bethune de Villay



